



# **RAPPORT D'ACTIVITE**

**2025**

**ACT SAVOIE**

## Table des matières

Liste des sigles utilisés .....	4
Les Résidents hébergés et accompagnés en 2025 par les ACT Savoie et les ACT Tremplin.....	8
1.1 Quelques chiffres : ACT Savoie .....	9
1.2 Profils des résidents .....	11
1.3 Quelques chiffres : ACT Tremplin .....	15
1.4 Profil des patients .....	16
Les demandes d'admission 2025.....	19
2.1 Origine des demandes d'admission/ ACT.....	21
2.2 Caractéristiques principales des dossiers d'admission .....	22
2.3 Origine des demandes d'admission pour les ACT TREMPLIN .....	23
2.4 Caractéristiques principales des dossiers d'admission des ACT .....	24
L'accompagnement effectué auprès des Résidents des ACT.....	25
3.1 L'accompagnement social.....	26
3.2 L'accompagnement médical.....	31
3.2.1. L'accompagnement assuré par l'infirmier .....	31
3.2.2. L'accompagnement assuré par le médecin coordinateur.....	35
3.3 L'accompagnement psychologique. ....	37
L'accompagnement effectué auprès des Patients des ACT TREMPLIN .....	39
4.1 L'accompagnement effectué auprès des Patients des ACT TREMPLIN .....	40
4.2 Typologies – 3 publics différents pour un seul dispositif .....	43
4.2.1 Les personnes vivant à la rue .....	43
4.2.2 Les personnes hébergées en CADA ou en Centre d'Hébergement d'Urgence. ....	44
4.2.3 Les personnes hébergées en résidence sociale ou en logement.....	44
Points particuliers .....	46
5.1 Le Conseil de la Vie Sociale (CVS).....	47
5.2 La préparation de l'évaluation externe .....	50

<b>5.3 Les fiches actions du Projet d'établissement .....</b>	<b>52</b>
<b>5.4 Le Déménagement .....</b>	<b>58</b>
<b>Les Partenariats .....</b>	<b>60</b>
<b>6.1 Promotion de la structure .....</b>	<b><u>62</u></b>
<b>Les Activités Collectives .....</b>	<b>62</b>
<b>7.1 Le projet collectif.....</b>	<b>63</b>
<b>7.2 Le collectif convivial .....</b>	<b>64</b>
<b>7.3 Les ateliers éducatifs aux ACT .....</b>	<b>66</b>
<b>7. 4 Et en 2026 ?.....</b>	<b>70</b>
<b>Autres Activités de l'Équipe.....</b>	<b>73</b>
<b>8.1 La composition de l'équipe .....</b>	<b>74</b>
<b>8.2 Les réunions .....</b>	<b>75</b>
<b>8.3 Les Formations .....</b>	<b>77</b>
<b>Les ACT Savoie Et La Fédération Santé Habitat .....</b>	<b>79</b>
<b>Perspectives 2026.....</b>	<b>80</b>

## Liste des sigles utilisés

**AAH** : Allocation Adulte Handicapé

**ACT** : Appartement de Coordination Thérapeutique

**ADDCAES** : Association Départementale pour le Développement et la Coordination des Actions auprès des Étrangers de la Savoie

**AEH** : Allocation d'Education pour Enfant Handicapé

**ALD** : Affection de Longue Durée

**AME** : Aide Médicale de l'État

**APS** : Autorisation Provisoire de Séjour

**ARA** : Auvergne Rhône Alpes

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**CAARUD** : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogue

**CADA** : centre d'accueil pour Demandeurs d'Asile

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CASF** : Code de l'Action Sociale et des Familles

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CD** : Conseil Départemental

**CESEDA** : Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers en France et du Droit d'Asile

**CHMS** : Centre Hospitalier Métropole Savoie

**CHS** : Centre Hospitalier Spécialisé

**CHU** : Centre d'Hébergement d'Urgence

**CIMADE** : Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués

**CNIL** : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

**COSH** : Conseil Orientation et Sortie d'Hébergement

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

**CSS** : Complémentaire de Santé Solidaire

**CVS** : Conseil de Vie Sociale

**DALO** : Droit Au Logement Opposable

**EMPP** : Équipe Mobile Psychiatrie Précarité

**EMSP** : Equipe Mobile de Soins Palliatifs

**ESMS** : Établissements Sociaux et Médico-Sociaux

**ESS** : Equipe de Suivi de Scolarisation

**ETP** : Éducation Thérapeutique du Patient

**FALC** : Facile à Lire et à Comprendre

**HAS** : Haute Autorité en Santé

**HLM** : Hors Les Murs

**INFIRMIER** : Infirmier Diplômé d'Etat

**IRTF** : Interdiction de Retour sur le Territoire Français

**ISM** : Inter Service Migrants

**LAM** : Lit d'accueil Médicalisé

**LHSS** : Lit Halte Soins Santé

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**MRSS** : Maison des Réseaux de Santé de Savoie

**MSD** : Maison Sociale du Département

**OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

**OQTF** : Obligation de Quitter le Territoire Français

**PAI** : Protocole Accueil Individualisé

**PAP** : Projet d'Accompagnement Personnalisé

**RAP** : Réunion d'Accompagnement Personnalisé

**PCH** : Prestation de Compensation du Handicap

**RQTH** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

**RSA** : Revenu de Solidarité Active

**SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

**SISRA** : Système d'Information de Santé Rhône Alpes

**TSEM** : Titre de Séjour Etranger Malade

**VIH** : Virus de l'Immuno-Déficiência Humaine

Ce rapport d'activité témoigne de l'engagement soutenu des équipes des ACT Savoie au cours de l'année 2025, une année marquée par des transformations significatives et des défis.

Sur le plan organisationnel, deux événements majeurs ont rythmé cette période. Le déménagement dans de nouveaux locaux, conduit en concertation avec les équipes, les résidents et les administrateurs, traduit la volonté de l'association d'offrir des conditions d'accueil et d'accompagnement pleinement conformes aux principes qu'elle défend. Ce projet, pensé comme un levier d'amélioration concret, illustre la cohérence entre les valeurs portées par RESPECTS 73 et les conditions réelles de leur mise en œuvre. Un grand merci aux résidents, à l'équipe et aux administrateurs qui ont participé en 2024 puis en 2025 au projet de sa conception à sa réalisation.

Les ACT Savoie se sont préparés avec les résidents à l'évaluation HAS. Pour rappel, depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les Etablissement Sociaux et Médico-Sociaux ont l'obligation de procéder à une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent. Les ACT Savoie devront se conformer à cette obligation en janvier 2026. Sa préparation a constitué le second temps fort de cette année. Elle a mobilisé l'ensemble des professionnels autour d'une démarche d'analyse approfondie des pratiques et d'amélioration continue, faisant de cette échéance bien plus qu'un exercice de conformité : un véritable moment de réflexion collective sur le sens de l'action. Elle a mis en lumière la solidité et la cohérence du travail accompli, tout en réaffirmant l'ancrage éthique des pratiques professionnelles dans un cadre rigoureux et structuré.

Mais l'année 2025 ne saurait se lire indépendamment du contexte politique dans lequel elle s'est inscrite. Le durcissement des politiques publiques en matière d'asile et d'immigration, conjugué au rétrécissement progressif de l'accès aux droits, confronte directement les fondements de l'action sociale. Les personnes accompagnées voient leurs parcours fragilisés, leurs droits restreints, leur dignité mise à rude épreuve. Face à cette réalité, le silence ou la neutralité ne constituent pas une posture acceptable.

C'est pourquoi il est impératif de réaffirmer avec force le cadre éthique qui fonde notre intervention. Comme le rappelle le Haut Conseil du Travail Social, l'éthique professionnelle ne se réduit pas à l'application de normes : elle exige une interrogation permanente sur le sens de l'action au regard de la dignité des personnes. Cette exigence engage les professionnels à résister aux logiques purement gestionnaires et à exercer une vigilance active face aux effets des politiques publiques sur les populations les plus vulnérables.

Cette vigilance s'articule autour du principe cardinal qui structure le projet associatif de RESPECTS 73 : l'inconditionnalité de l'accueil. Dans un paysage institutionnel où les dispositifs tendent à se segmenter et à exclure, ce positionnement constitue un repère fondamental — et un acte résolument politique.

Il est à ce titre significatif de constater que ces questions ne sont pas propres à notre association. L'inconditionnalité de l'accueil et les enjeux éthiques qui lui sont liés traversent aujourd'hui l'ensemble du secteur du travail social et font l'objet d'un débat professionnel de plus en plus structuré. Que RESPECTS 73 partage ces préoccupations avec d'autres acteurs du secteur est non seulement une source de légitimité, mais aussi un appel à renforcer les solidarités professionnelles et à peser collectivement sur les orientations politiques qui façonnent nos pratiques.

Accueillir sans condition, c'est bien plus que satisfaire à une obligation réglementaire. C'est choisir délibérément de reconnaître l'autre comme sujet de droits à part entière, et de défendre, dans chaque geste professionnel, une conception exigeante de la solidarité.

Dans un environnement traversé par des tensions croissantes, l'année 2025 atteste de la capacité des équipes à maintenir un niveau d'engagement remarquable, à faire vivre les principes de l'accueil inconditionnel et à incarner, au quotidien, un travail social profondément respectueux des personnes.

Je souhaite adresser mes plus vives félicitations aux équipes des ACT Savoie pour leur rigueur, leur humanité et leur détermination sans faille. Dans un contexte particulièrement éprouvant, elles continuent d'exercer leur mission avec une intégrité professionnelle exemplaire, qui honore les valeurs de RESPECTS 73.

MENTHONNEX Eve  
Directrice RESPECTS 73

# Les Résidents hébergés et accompagnés en 2025 par les ACT Savoie et les ACT Tremplin

Quelques Chiffres : ACT Savoie

Profil des Résidents

Quelques Chiffres : ACT Tremplin

Profil des Patients

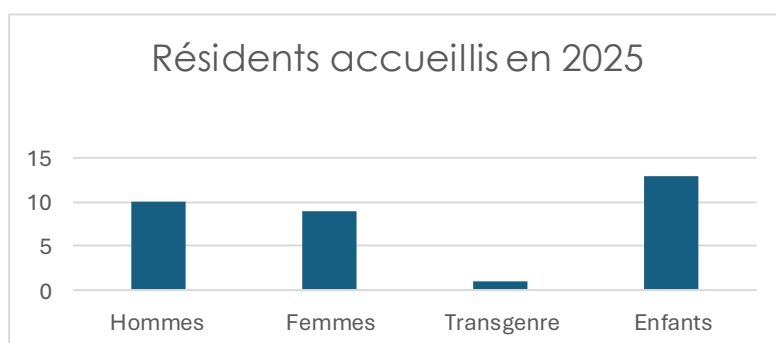


## 1.1 Quelques chiffres : ACT Savoie

En 2025, nous avons accueilli 33 résidents aux ACT dont :

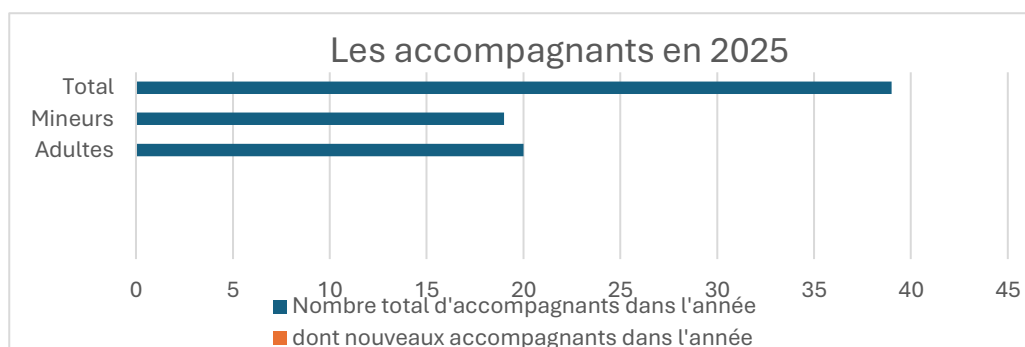
- 13 enfants malades et leur famille : il faut noter que l'accompagnement de ce public est de plus en plus complexe à la fois du côté de la régularisation, mais également de l'insertion par le logement. Nous rencontrons de plus en plus de difficultés pour accompagner les enfants malades et leurs parents dans un projet construit. Ces familles connaissent de plus en plus de ruptures administratives (sociale et donc médicale) qui fragilisent leur sortie du dispositif.
- 9 personnes malades étaient accompagnées d'un accompagnant mineur ou majeur, ou de leur famille.
- 11 étaient des résidents isolés.

Cette année encore, nous avons accueilli 4 familles composées de plusieurs personnes malades chroniques. Dans ces familles, à chaque fois, un des parents est malade ainsi qu'au moins un enfant.



En 2025 nous avons accueilli 39 accompagnants, dont 20 adultes, et 19 mineurs.

Au total, 72 personnes ont été accueillies au sein des ACT Savoie cette année.



Cette année 2025, 8 résidents sont sortis des ACT Savoie :

- 1 résident est sorti faute d'adhésion à l'accompagnement. Une coordination médico-psycho sociale a pu être mise en place avec ce résident tant du point de vue de la santé que des droits. Cependant, l'absence d'adhésion à l'accompagnement nous a conduits à travailler avec ce résident une sortie vers le 115.
- 7 résidents sont sortis en ayant obtenu un logement dans le parc social.

Ces sept sorties ont été rendues possibles grâce aux partenariats établis. Elles s'expliquent également par le fait que certaines familles d'enfants malades, présentes depuis de nombreuses années, ont pu obtenir un titre de séjour « vie privée et familiale ». Cette régularisation a permis à l'équipe de constituer des dossiers au titre du Droit au logement opposable (DALO), facilitant ainsi un accès plus rapide à un logement dans le parc social, conformément à l'article L.441-1 du Code de la construction et de l'habitation.

La durée moyenne de séjour s'élève à 930 jours, soit environ 30 mois. Cette moyenne est en nette augmentation par rapport à l'année précédente, où elle était de 22 mois. Cette évolution s'explique en grande partie par les difficultés rencontrées par les résidents pour obtenir et maintenir un droit au séjour. De nombreuses ruptures de parcours ont, en effet, été observées, liées à des pertes de droit au séjour, engendrant des situations particulièrement complexes. Ces difficultés seront développées dans la suite du rapport.

En 2025, le taux d'occupation a atteint 108,3 %. Ce niveau élevé s'explique notamment par la présence de plusieurs personnes malades au sein d'un même logement, ce qui limite les effets de vacance entre deux résidents lors des sorties.

## 1.2 Profils des résidents

### Age des résidents

Tranche d'âge	Nombre de résidents
0 à 18 ans	13
18 à 45 ans	12
46 à 60 ans	6
61 ans et plus	2
Total	33

La moyenne d'âge des résidents est de 29 ans. Cette moyenne s'explique par la proportion importante d'enfants malades accompagnés au sein du dispositif ACT Savoie. En effet, 13 enfants malades ont été pris en charge par les ACT Savoie, sur un total de 20 enfants accueillis à l'échelle régionale, soit 65 % des enfants malades pris en charge en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi, notre dispositif demeure clairement identifié, à l'échelle régionale, comme un ACT accueillant des enfants malades.

Minimum	Maximum	Moyenne
1 an	63 ans	29 ans

La moyenne d'âge régionale en 2024 était 45 ans d'après le bilan national de la FSH.

### Moyenne d'âge ARA en 2024 en bleu et en rouge 2023.

< 18 ans	8% 6%
18-45 ans	51% 52%
46-60 ans	31% 32%
> 60 ans	10% 11%
> 45 ans : 41% 43%	

## **Pathologie(s) des résidents<sup>1</sup>**

Les pathologies des résidents sont variées, parfois multiples. Certains résidents du fait de leurs pathologies sont suivis en Savoie, mais également sur les CHU de Grenoble et Lyon.

L'équipe s'adapte fréquemment à de nouveaux partenaires médicaux en fonction des résidents et de leurs suivis.

Pathologies Principales	Nombre de résidents	Femmes	Hommes	Transgenre	Mineurs
Diabète	6	2	4		
Cancer	4	1	2		1
Insuffisance Rénale	4	1	2		1
Mucoviscidose	2				2
VIH	5	3	1	1	
Maladie Neuro	3				3
Cirrhose	2	1			1
Suite de transplantation d'organes	3		1		2
Insuffisance médullaire et autres cytopénies	1				1
Neurofibromatose	3	1			2
Total	33	9	10	1	13

## **Ressources et droits des résidents**

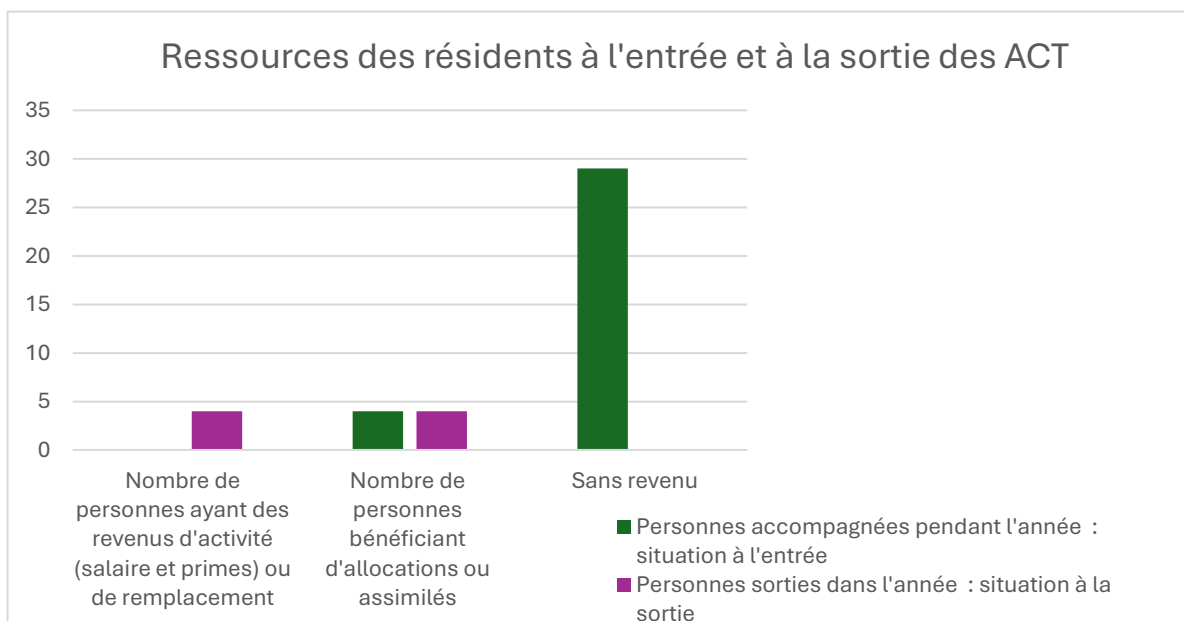
La majorité des résidents n'a pas de ressource à l'entrée. Sur les 33 résidents accueillis en 2025, 29 étaient sans ressources à leur admission, 4 bénéficiaient d'allocations ou assimilés.

Concernant les 8 sorties, 4 avaient des revenus et 4 bénéficiaient d'allocations ou assimilés.

Dès l'admission et après une évaluation des besoins des personnes accueillies, l'équipe les oriente vers les associations caritatives locales, les associations d'aide alimentaire, le CCAS, et les services du Conseil Départemental.

---

<sup>1</sup> Sur les 33 résidents, 13 ont des comorbidités chroniques

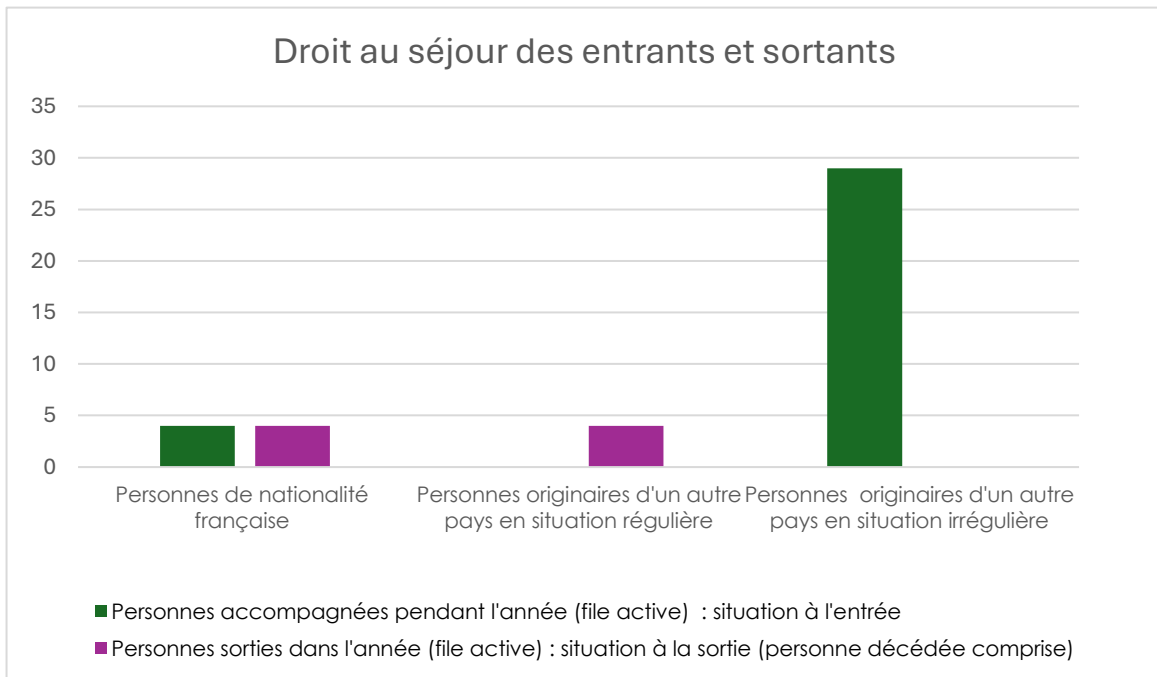


L'accompagnement des résidents permet l'ouverture et l'obtention de droits. Rythmé par les projets personnalisés qui ont lieu tous les 4 mois, l'accompagnement permet de travailler l'insertion sociale et professionnelle.

En ce qui concerne la protection maladie, il est important de souligner que 20 des résidents de la file active, sur 33 personnes n'en bénéficiaient pas à leur entrée (les droits n'étaient pas ouverts) alors que tous les résidents sortants en bénéficiaient sur l'année 2025.

### **Droit au séjour des résidents**

Dans les recommandations de la HAS concernant les ACT LAM LHSS, il est noté que « *La part de personnes sans domicile nées à l'étranger a augmenté de 56 % entre 2001 et 2012. La santé et la prise en charge de la santé n'ont pas la même signification en fonction des représentations culturelles de chacun. Par ailleurs, une part importante des personnes migrantes est susceptible d'avoir vécu un ou plusieurs événements traumatiques, dans son pays d'origine, dans son parcours de migration ou à son arrivée en France, et est donc susceptible de développer des troubles psychiques liés à ce(s) traumatisme(s). Enfin, une part importante de ces personnes ne dispose pas de titre de séjour pérenne. Cette situation constitue un frein à l'insertion sociale et professionnelle (accès au logement, à un emploi). Elle est par ailleurs source d'anxiété et peut constituer également un frein aux démarches d'accès aux droits et aux services (méconnaissance des droits, peur d'être arrêté...) ainsi qu'à l'adhésion et à la continuité du projet de soins (concurrence des priorités, primauté de l'enjeu de régularisation... »*



Le graphique ci-dessus montre que les résidents présents en 2025 sont souvent sans droit ni titre à leur entrée aux ACT Savoie, le travail d'accompagnement social intègre donc la dimension de régularisation vers un droit au séjour.

### 1.3 Quelques chiffres : ACT Tremplin

En 2025, 16 patients et 9 accompagnants ont été accompagnés par les ACT Tremplin. Nous avons accompagné 8 nouvelles personnes et 7 sorties.

La plupart des patients du dispositif Tremplin sont des personnes célibataires et isolées.

Parmi les patients, 9 se trouvaient en logement durable, 1 en AHI, 2 en structure d'hébergement pour demandeurs d'asile, 1 en hébergement précaire et 3 sans domicile fixe.

La durée moyenne d'accompagnement est de 347 jours, soit 11 mois. L'accompagnement sur les ACT HLM nécessite de construire des échanges plus réguliers avec les partenaires que sur les ACT classiques. En effet, bien souvent, les prescripteurs à l'origine de la demande poursuivent leur accompagnement auprès des patients. Il est donc nécessaire de prévoir des réunions régulières afin d'établir les rôles et missions de chacun auprès des patients. En 2025, nous avons effectué plusieurs synthèses partenariales. Ces réunions ont toujours lieu en présence du patient. *« Passer du faire pour au faire ensemble change la donne et déjoue les pièges des déterminismes sociaux de la relation d'aide »*.

Les personnes accompagnées dans le cadre des ACT hors les murs ne relèvent pas toutes d'un besoin en hébergement. Certaines disposent d'un logement autonome, d'autres sont orientées vers des dispositifs de logement accompagné ou relevant de l'AHI, tandis qu'une partie demeure en structures d'hébergement d'urgence (CHU) ou en situation d'habitat précaire, notamment en squat. Pour ces dernières, l'absence de logement constitue un facteur de vulnérabilité majeur.

Toutefois, les capacités d'accueil en ACT classique étant limitées, il n'est pas possible de répondre à l'ensemble des besoins en hébergement. Dans ce contexte, le déploiement d'une équipe dédiée Hors les murs permet l'intervention de manière ciblée sur les enjeux d'accès et de maintien dans le logement, tout en assurant la continuité de l'accompagnement médico-social, notamment sur le volet sanitaire.

Les patients accompagnés présentent en effet des problématiques à la fois sociales et médicales, souvent cumulatives. Même lorsqu'ils ne nécessitent pas d'hébergement ou disposent d'un toit, ils restent exposés à des vulnérabilités sociales susceptibles de compromettre leur accès aux soins et la continuité de leur prise en charge.

---

<sup>2</sup> L'aller vers en travail social : une mutation des pratiques des organisations, Roland Janvier, Champ social, 2023

L'accompagnement proposé s'inscrit ainsi dans les dispositifs visant à réduire les inégalités d'accès aux soins et à lutter contre le non-recours aux soins.

De manière générale, l'accès aux soins n'est déjà pas systématique. Citons la troisième édition du Baromètre FHF x Ipsos BVA, publié le 17 mars 2026, qui met en lumière une crise inédite de l'accès aux soins en France. Près de trois Français sur quatre (73 %) déclarent avoir déjà renoncé à un soin au cours des cinq dernières années, contre 63 % en 2024. Cette hausse de 10 points représente près de 7 millions de personnes supplémentaires confrontées à des difficultés concrètes pour se soigner. Le renoncement aux soins s'explique majoritairement par l'allongement des délais d'attente, qui ne cesse de croître depuis 2019, le facteur financier reste également déterminant.

*« Certaines populations déjà exposées à des risques sociaux ont un accès au soin plus difficile que la population générale. Ce concept a été théorisé sous le terme de « désavantage corrosif » : un désavantage peut en entraîner d'autres. Ainsi, certaines populations nécessitent un accompagnement plus important et pluriprofessionnel du fait de problématiques sociales. »<sup>3</sup>*

## 1.4 Profil des patients

### **Age des patients**

Tranche d'âge	Nombre de patients
0 à 18 ans	1
19 à 45 ans	5
46 à 60 ans	5
Plus de 61ans	5
Total	16

---

<sup>3</sup> Non-recours au soin des populations précaires, Par Rodolphe Pellet, Charles Rodolphe et Myriam Dergham, Pages 354 à 359, article de revue Médecine, 2020

## **Age moyen des patients**

Minimum	Maximum	Moyenne
6	70 ans	48

A la différence des ACT, il est assez rare d'accompagner des mineurs en ACT. En 2025, une enfant est entrée dans le dispositif. Le reste du public se répartit équitablement. La moyenne d'âge de cette année est de 48 ans (contre 29 ans aux ACT).

## **Pathologies des patients**

Pathologies Principales	Nombre de patients	Femmes	Hommes	Transgenres	Mineurs
Insuffisance Cardiaque ou respiratoire	1		1		
Diabète	5	1	4		
Cancer	3	2	1		
VIH	2		1	1	
Hépatites	1	1			
Insuffisance Respiratoire	1		1		
Scérose en plaques	1		1		
Maladie neuro	2	1			1
Total	16	5	9	1	1

Parmi ces patients, 6 avaient des comorbidités, ce qui complexifie l'accompagnement en terme de compréhension, vécu de la maladie et coordination médicale. Pour finir, 10 bénéficiaient d'une reconnaissance de handicap par la MDPH.

En ce qui concerne les sorties, 7 patients ont quitté le dispositif :

- 1 personne qui était hébergée en CADA et qui a pu recevoir en France les soins nécessaires, Il a finalement gagné son pays de manière volontaire.
- 1 personne a reçu une notification MDPH d'accompagnement SAMSAH. L'accompagnement autour des soins ayant été stabilisé, l'équipe a travaillé le relais avec la nouvelle structure.
- 1 est entré en ACT,
- 1 est resté dans son logement avec des relais établis tant pour le soin que pour l'accompagnement social.
- 1 personne qui était hébergée par un tiers est restée SDF, hébergée par un autre tiers.
- 1 personne hébergée au CHU est restée dans la même structure, une fois l'accompagnement terminé et un relais avec l'EMSP a pu se mettre en place.
- Enfin, nous déplorons 1 décès. Cette personne d'origine étrangère qui avait été rejointe par son époux a été accompagnée tout au long de sa fin de vie. Cette personne a pu être rapatriée pour reposer auprès des siens.

### **Ressources des résidents**

Situation à l'entrée	Nombre de résidents
Aucune ressource	6
Allocations ou assimilés	9
Salaires	1
Total	16

Il faut noter que certains résidents avec des droits au séjour n'ouvrent pourtant droit à aucune prestation, car ils sont titulaires d'APS. Comme sur les ACT généralistes, ce statut ne permet que le droit au séjour et la protection maladie de base. Pour ces patients, il est impératif de travailler des relais dans le champ professionnel lorsque leur situation de santé est compatible avec un emploi ou vers la MDPH afin d'obtenir des notifications à l'AAH qui pourront être mobilisées dès que la personne sera titulaire d'un droit au séjour supérieur à 6 mois.

## Les demandes d'admission 2025

Origine des demandes d'admission pour les ACT

Caractéristiques principales des demandes d'admission

Origine des demandes d'admission pour les ACT TREMPLIN

Caractéristiques principales des dossiers d'admission



# DOSSIER UNIQUE

ACT – Appartement de  
Coordination Thérapeutique

LHSS – Lit Halte Soins Santé

LAM – Lit d'Accueil Médicalisé

ACT Hors les murs

LHSS mobile / EMSP

Après réception des dossiers, la directrice se charge de les enregistrer dans le logiciel ACT Résidents et de vérifier leur composition. S'il manque des pièces, elle contacte les professionnels à l'origine de la demande pour recueillir les éléments manquants.

Ensuite, la directrice et le médecin les étudient afin d'évaluer la recevabilité du dossier.

Si le dossier est non recevable, un courrier est envoyé dans les quinze jours à la personne et aux prescripteurs sociaux et médicaux.

Si le dossier est recevable, et que la structure ne dispose pas de place, un courrier est envoyé dans les quinze jours à la personne et aux prescripteurs sociaux et médicaux, pour leur faire part de la recevabilité du dossier et de l'absence de place. Ce courrier les invite à redéposer un dossier dans les 6 mois si la situation reste inchangée.

Si le dossier est recevable, et que la structure dispose d'une place, la directrice nomme un binôme médico-social chargé d'évaluer plus précisément la demande. Le binôme reçoit la personne avec un traducteur si nécessaire, afin de mieux cerner ses besoins et ses demandes, mais également afin de lui présenter le service. Il est chargé d'effectuer un rapport médico-social pour la commission d'admission.

La commission d'admission se réunit une fois par mois et plus régulièrement si nécessaire. Elle est composée de l'ensemble de l'équipe des ACT. Les dossiers sont présentés par la directrice et le binôme qui a rencontré la personne, la partie médicale est lue par le médecin coordinateur.

L'étude des dossiers est collégiale. Une fois tous les dossiers étudiés, une liste par priorité est établie selon les besoins des demandeurs. La directrice prononce alors les admissions à venir et envoie des courriers aux professionnels pour les dossiers qui ne relèvent pas de la structure faute de besoin en coordination médico-sociale.

Suite à la commission d'admission, les personnes dont le dossier est recevable, sont reçues par un membre de l'équipe et la cheffe de service pour un entretien de pré admission. Cet entretien, 8 jours avant l'admission définitive, permet de présenter le service et de recueillir l'adhésion de la personne. Lors de cet entretien, des documents contractuels sont remis aux personnes : le règlement de fonctionnement, le consentement au partage d'informations, une information CNIL, le livret d'accueil, et le document de désignation de la personne de confiance, etc.

## 2.1 Origine des demandes d'admission/ ACT

En 2025, nous avons reçu 58 candidatures, soit 22 de moins qu'en 2024. Cela représente 16 femmes, 33 hommes, 1 personne transgenre et 8 mineurs.

Parmi ces dossiers, se trouvaient 40 personnes dont les dossiers étaient recevables. Parmi ceux-ci, 16 évaluations ont pu avoir lieu et nous avons pu accueillir 8 résidents en fonction des places disponibles.

### **Origine des demandes**

Origine des demandeurs	Nombre de dossiers
France	15
Hors UE	43
Total	58

Les dossiers étudiés sont les 58 dossiers reçus qui tiennent compte des admissions et des non-admissions.

### **Établissement à l'origine des demandes**

Origine des demandes	Nombre de dossiers
CADA	13
CD 73	2
CCAS CHAMBERY	1
CHMS	14
Centre Hospitalier ARA	23
Centre Hospitalier hors ARA	2
ESMS ARA	2
SASSON	1
Total	58

## 2.2 Caractéristiques principales des dossiers d'admission

### Pathologies des demandeurs

Pathologie ayant motivé la demande	Nombre de dossiers
Diabète	3
Cancer	11
VIH	8
Insuffisance cardiaque	2
Epilepsie	5
Hépatite	1
Insuffisance rénale	6
Maladie de Crohn	3
Psychiatrie	4
Lupus	1
Sclérose en plaques	2
Suite de transplantation	9
Autre	3
Total	58

Sur ces 58 demandes, 38 présentent plusieurs pathologies, ce qui représente plus d'un dossier sur 2. Cette statistique est identique à l'année dernière.

## 2.3 Origine des demandes d'admission pour les ACT TREMPLIN

En 2025, les ACT Tremplin ont reçu 20 dossiers de demande d'admission. 8 personnes ont été admises et 12 dossiers ont été refusés. Parmi les dossiers refusés, tous ont été refusés faute de place.

### **Origine des demandeurs**

Origine des demandeurs	Nombre de dossiers
France	6
Hors UE	14
Total	20

Les dossiers étudiés sont les 20 dossiers reçus qui tiennent compte des admissions et des non-admissions.

### **Établissement à l'origine des demandes**

Origine des demandes	Nombre de dossiers
CADA	8
CD 73	8
CHMS	1
ESMS 73	3
Total	20

## 2.4 Caractéristiques principales des dossiers d'admission des ACT

### Pathologies des demandeurs

Pathologies ayant motivé la demande	Nombre de dossiers
Diabète	3
VIH	1
Cancer	3
Insuffisance Rénale	2
Insuffisance Respiratoire	3
Maladie neurologique	2
Sclérose en plaques	1
Autres ( drépanocytose, etc..)	3
Pathologie psychiatrique	1
Pas de pathologie chronique	1
Total	20

# L'accompagnement effectué auprès des Résidents des ACT

L'accompagnement social

L'accompagnement médical

L'accompagnement psychologique



## 3.1 L'accompagnement social

### *La relation d'aide fondée sur l'accueil, l'alliance et l'accompagnement*

Le travailleur social accompagne chaque personne dans son parcours de vie, en mobilisant les ressources sociales, les droits et les liens nécessaires pour retrouver stabilité, autonomie et ainsi être actrice de son projet de vie. Le socle de ces actions est la relation d'aide. Les moyens mis en œuvre sont les trois A : l'Accueil, l'Alliance, l'Accompagnement.

L'accueil au sein des ACT est une étape importante dans la rencontre entre le professionnel, le résident et l'accompagnant. C'est par une écoute active, bienveillante, en tenant compte de la singularité de chacun, qu'une relation de confiance s'établit. La notion d'accueil est en lien avec l'écoute active et l'observation. « Pour les professionnels, elle ne peut se limiter à un exercice de technicité, qu'il soit éducatif, psychologique, médical ou judiciaire. Cela suppose, dans un cadre fixé, une écoute attentive afin de pouvoir proposer une réponse adaptée à la demande ou à la situation de l'usager en difficulté sociale. Cela suppose aussi le respect de la personne, de son histoire, de son intimité, ainsi que la promesse de confidentialité des propos qu'elle nous tient, cette confidentialité ne pouvant être livrée que par l'intéressé lui-même pour une meilleure résolution des problèmes pour lesquels il nous a sollicités. »<sup>4</sup> L'accueil est la première étape qui permet de faire Alliance, « faire avec » le résident.

L'alliance, c'est œuvrer ensemble afin de coconstruire le projet personnalisé du résident en partant de ses ressources pour les ancrer et/ou les accroître et en développer d'autres. Le « faire alliance » c'est aussi accompagner le résident vers l'extérieur par la rencontre des partenaires du territoire. C'est à travers la relation à l'autre que l'accompagnement peut commencer.

L'accompagnement s'étend aussi à la cellule familiale : lien parents/enfants, inscription scolaire, inscriptions aux activités... « La définition commune du verbe « accompagner », définition qui s'exprime en trois éléments : « Se joindre à quelqu'un/pour aller où il va/en même temps que lui ». Cette définition nous enseigne que la relation est première « se joindre à quelqu'un », que la démarche est de l'ordre d'un mouvement qui se règle à partir de l'autre « pour aller où « il » va » et que les deux avancent « de concert », c'est-à-dire « en même temps », « au même pas ». Il en résulte une définition minimale, accompagner c'est « être avec » et « aller vers » et des principes au nombre de trois. Le premier est que de la mise en relation dépend la mise en chemin, le deuxième qu'il s'agit moins d'atteindre un résultat que de s'orienter « vers » c'est-à-dire de choisir une direction et le troisième que

---

<sup>4</sup> <https://www.cairn.info/revue-empan-2006-4-page-36.htm>

l'action (la marche, le pas, le cheminement) se règle sur autrui, soit aller où « il » va et « en même temps » que lui ce qui suppose de s'accorder à celui que l'on accompagne. »<sup>5</sup>

#### *Des modalités d'accompagnement en mouvement, du lieu de vie aux lieux ressources*

Des entretiens individuels sont réalisés au bureau des ACT, en visite à domicile ou dans des lieux ressources du territoire chambérien (bibliothèque, cafés associatifs, parcs ...). Le travailleur social peut être seul ou en équipe pluridisciplinaire (infirmier, psychologue, médecin). Ces entretiens sont des espaces de parole, d'échange, de travail, de lien ... Ils permettent la mise en mouvement de la personne afin d'atteindre les objectifs fixés autour de sa santé, de sa vie sociale, de son accès aux droits et de son suivi psychologique.

Les entretiens individuels sont réguliers, ils permettent aux résidents de cheminer petit à petit vers un avenir plus serein. Ils sont réalisés si besoin avec l'aide d'un service d'interprétariat (par téléphone ou en présence physique de l'interprète).

Des accompagnements et/ou orientations vers l'extérieur, en appui avec des partenaires administratifs (CAF, CPAM, MDPH, le CD...) et associatifs (Secours Catholique, CIMADE, ADDCAES, Maison des Familles, associations de quartier, France Bénévolat ...) sont des leviers essentiels utilisés régulièrement. Cette possibilité est ajustée en fonction des besoins et demandes du résident, de nos propositions et du degré d'autonomie de la personne.

Les interventions sociales d'intérêt collectif (ateliers, cf la partie du collectif) permettent aux professionnels d'aborder une problématique rencontrée par plusieurs résidents tout en s'appuyant sur l'expérience et le vécu de chacun. Le groupe permet également un cheminement individuel, sans l'intervention de professionnels.

#### *Les multiples missions du travailleur social*

Le travailleur social est amené à porter deux casquettes différentes selon les personnes accompagnées : soit référent de projet, soit intervenant de proximité.

#### **Le référent de projet**

Pour garantir le projet (en tenant compte de la temporalité dans sa mise en œuvre), un référent de projet est nommé pour chaque situation. Il est soit travailleur social, soit infirmier. La nomination du référent est réfléchi par la cheffe de service, en amont, en fonction des besoins prégnants repérés.

---

<sup>5 5</sup> <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2012-3-page-13.htm>

Le référent de projet accompagne donc la personne à baliser son temps aux ACT à travers ces deux outils : contrat de séjour et projet d'accompagnement personnalisé, qui posent des objectifs à court, moyen et long terme.

### ***L'intervenant de proximité***

L'intervention du travailleur social s'articule avec les différents intervenants de l'équipe des ACT autour du contrat de séjour et du PAP qui sont coconstruits avec le résident. Il axe son accompagnement autour des objectifs élaborés en tenant compte des ressources du résident, de ses vents favorables et de ses vents contraires, toujours dans l'objectif de favoriser le pouvoir d'agir de ce dernier.

Le travailleur social accompagne le résident dans ses projets à court, moyen et long terme. Il favorise l'émergence des besoins grâce à ces questions : une fois sorti des ACT que dois-je savoir sur le système administratif en France ? une fois sorti des ACT que dois-je savoir-faire seul ? Si je ne peux pas faire seul, qui sera le bon interlocuteur pour m'aider ?

Le travailleur social accompagne le résident également dans l'appropriation de l'outil numérique nécessaire à la bonne réalisation de ses démarches administratives, notamment dans le cadre de l'accès aux droits.

Il repère et analyse, lors des entretiens individuels et des temps collectifs, le soutien dont le résident peut avoir besoin dans les différentes sphères de sa vie : relationnelle et affective, vie active, logement, santé, projets, vie quotidienne ... Ensemble, ils s'appuient sur ses ressources et nomment les difficultés pour créer des leviers. Il informe et construit en équipe l'orientation de la personne vers les professionnels spécifiques, il a donc un rôle de prévention.

L'accompagnement social peut permettre :

#### **- De faciliter l'accès aux droits**

L'accompagnement du travailleur social diffère selon la situation administrative du résident et de ses accompagnants. En effet, l'accès aux droits n'est pas le même selon que la personne soit en situation de régularité ou d'irrégularité sur le territoire. Voici une liste non-exhaustive des droits soutenus (et accompagnés en concertation avec les partenaires du territoire) : RSA, AAH, AEEH, RQTH, PCH, CSS, AJPP, AME, accès au travail, droit au séjour, accès au logement.... La proximité de l'accompagnement social évolue de concert avec la prise en autonomie de la personne. Pas à pas, mois après mois, elle devient en mesure de revendiquer ses propres droits et donc de plaider pour elle-même auprès des partenaires correspondant à l'ouverture et au maintien de ses droits.

De plus en plus de démarches administratives sont dématérialisées, ce qui freine l'accès aux droits. La plupart des personnes accompagnées sont allophones et ne maîtrisent pas l'outil numérique ou bien ne peuvent pas, du fait de leur situation administrative, avoir accès à certains espaces en ligne facilitant habituellement les démarches. Le travailleur social est vigilant à ce que la personne se familiarise quand cela est possible avec l'outil informatique dans le but qu'elle soit autonome. Le téléphone portable avec un accès internet est généralement la première plate-forme utilisée.

- **Un soutien sur le plan juridique :**

Cet axe d'accompagnement est essentiel au sein des ACT « *pour agir en faveur de l'égalité de traitement de tous et toutes, indépendamment de la nationalité, mais aussi promouvoir l'Etat de droit* »<sup>6</sup>. Les personnes sont très impliquées : explications, informations, déplacements dans les administrations, orientations vers les partenaires (avocats, associations de défense des droits des étrangers), mise en place d'interprètes ... afin qu'elles puissent être en mesure de représenter leurs propres intérêts et se défendre. Main dans la main avec la psychologue, le travailleur social participe également à la prévention de souffrances psychologiques qui peut survenir dans ces longs parcours administratifs. Enfin, le travailleur social soutient également la mise en mouvement et l'inclusion dans le tissu social lors de ce temps suspendu.

- **Une aide à la gestion du budget**

Des aides financières et des avances sont proposées aux résidents conformément au travail mené il y a quelques années sur les besoins fondamentaux. Ainsi, le service donne tous les mois à toutes les familles ou personnes sans ressources une aide en espèces et en tickets services. Le service peut également faire des avances pour financer les titres de séjour ou d'autres dépenses liées à leur situation en France (Traduction de documents, billets de transports, matériel de soin etc...). Le travailleur social sollicite également des associations extérieures pour soutenir financièrement les résidents (Ligue contre le cancer, Secours catholique ...). Par ailleurs, et selon les ressources des résidents, l'équipe accompagne au long court à la gestion du budget, à la mise en place d'économie pour la gestion d'un appartement futur, mais aussi à la création d'échéancier lors de dettes si besoin...

---

<sup>6</sup> Groupe d'information et de soutien des immigré(e)s, Sans-papiers, mais pas sans droits (Gisti, les notes pratiques – Octobre 2023), page 3.

### - **Un accompagnement du quotidien**

Savoir habiter son logement, accéder à l'alimentation, se positionner, définir ses besoins, créer ses projets... se repérer dans l'environnement : A qui s'adresser ? Pour quoi ? Comment ? ... Autant de questions prégnantes à l'arrivée sur un nouveau territoire et que le travailleur social accompagne au quotidien.

En effet, l'accompagnement de la personne s'inscrit dans son quotidien. Il prend donc une temporalité qui doit allier celle de la personne et celle des institutions. La vie du résident est rythmée notamment par la maladie, et des aspects sur lesquels les personnes n'ont pas toujours de prise. Ainsi, l'accompagnement du quotidien est diversifié et lié de manière très importante au rythme des personnes. La diversité de ces accompagnements est l'écho de projets de vie personnels et intimes.

### - **Un accompagnement vers une inclusion sociale**

Le travailleur social participe à l'inclusion des personnes sur le territoire chambérien. En effet, la grande majorité des résidents appréhende un nouvel espace, et bien souvent une nouvelle culture, une nouvelle langue ... Leur état de santé et leur situation administrative nécessitent une orientation sur mesure. La première étape est de récolter leurs projets, puis d'accompagner et d'orienter. Il existe de nombreux partenaires sur le territoire qui permettent l'inscription dans la cité : le bénévolat, le sport et la culture, l'apprentissage du français parlé et écrit... Ces facettes font parties du parcours de soin et de rétablissement.

### - **Un accompagnement vers une insertion professionnelle**

Nous orientons les personnes en situation régulière vers France Travail : (aide à l'inscription et lien avec le conseiller), entreprises d'insertion, aide à la rédaction et l'utilisation du CV, adaptation de l'emploi, formations...

Pour les personnes qui ne sont pas en situation régulière, nous proposons un accompagnement vers le bénévolat, notamment via France Bénévolat. Cette proposition permet à la fois une insertion par l'activité, la connaissance du territoire, le lien avec d'autres personnes et l'engagement citoyen.

## - Un accompagnement vers un après-ACT

L'accueil en ACT est un hébergement, par nature, temporaire. Très rapidement, lors de nos accompagnements, nous abordons la question de l'après-ACT. L'après dans ce qu'il représente de projection ; pour les personnes migrantes, rester en France ou retourner dans son pays d'origine ou aller dans un autre pays est une question abordée. Pour les personnes souhaitant rester sur le territoire français, le lieu de vie est ensuite questionné. Sont ensuite réalisés les dossiers de logement ou hébergement, les possibilités de relais, autonomisation, explications, informations... En vue d'une sortie des ACT, un lien vers les partenaires du territoire doit être effectué afin que le résident sache qui solliciter en cas de besoin.

## - Un accompagnement de l'accompagnant

Nous ne pouvons pas faire abstraction de la place qu'occupe « l'accompagnant » auprès du résident. La majorité des résidents a un parcours d'exil, c'est-à-dire que les personnes/familles ont fui/quitté leur pays d'origine, leur famille et entourage. L'accompagnant est une ressource à part entière pour le/les résident(s).

Fort de ce constat, le travailleur social accompagne l'ensemble de la famille. Cependant, une distinction se fait entre « **le résident** » et le « **Résidant** ».

Avec le « résident », la proximité dans l'accompagnement facilite de répondre aux besoins de la personne alors qu'avec le « Résidant » l'accompagnement est basé principalement vers une orientation vers les partenaires.

Nombre de dossiers	Accès aux droits/ RDV bureau	Insertion sociale/professionnelle/logement/ RDV ext	PAP/CS
33	706	499	99

## 3.2 L'accompagnement médical

### 3.2.1. L'accompagnement assuré par l'infirmier

L'équipe infirmière des ACT est constituée de 2 professionnels à temps partiel, totalisant 1.60 ETP. Tous les infirmiers de l'équipe sont formés à l'éducation thérapeutique du patient<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Selon la définition du rapport OMS-Europe publié en 1996, l'éducation thérapeutique du patient « vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux  
31

Jusqu'en mars 2025, un troisième poste infirmier à 80 % était pourvu. À ce jour, ce poste n'a pas été renouvelé. Sur sollicitation de la direction et après échanges au sein de l'équipe, il a été convenu que ce renfort n'était pas pertinent au regard des besoins actuels des résidents accueillis. Conformément au projet d'établissement, l'équipe souhaite désormais orienter sa réflexion vers l'intégration d'un pair aidant au sein de l'équipe ACT.

L'infirmier est chargé d'accompagner le résident tout au long de son parcours de santé et de soins, avec pour objectif de favoriser son autonomie en le rendant acteur de sa prise en charge.

Chaque résident bénéficie d'un suivi personnalisé par un infirmier désigné par la cheffe de service, qui collabore étroitement avec un travailleur social. Cette approche en binôme permet d'optimiser l'accompagnement du résident.

De plus, l'infirmier travaille en lien avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, comprenant le médecin coordinateur, la psychologue, le référent du projet de soin du résident, la cheffe de service et la directrice.

L'infirmier des ACT :

- Participe aux entretiens d'évaluation pour les admissions ainsi qu'aux commissions d'admission.
- Évalue les attentes et les besoins du résident, par rapport à sa situation sanitaire, à ses connaissances de la pathologie, à son observance au traitement, à son rapport à la maladie chronique, aux suivis médicaux et paramédicaux existants ou à mettre en place, et à son niveau d'autonomie.
- Définit, avec le patient ou ses accompagnants, le cadre et les objectifs de travail, grâce au projet d'accompagnement personnalisé, élaboré par le référent et la cheffe de service.
- Construit avec le résident son projet thérapeutique par rapport à sa situation, aux pistes d'amélioration, à ses difficultés et à ses ressources.
- Suit le résident dans son parcours de soins et de santé en organisant des rendez-vous au bureau, à domicile ou à l'hôpital en cas d'hospitalisation.
- Coordonne les soins et met en relation le patient avec les différents partenaires médico-psycho-sociaux.

---

leur vie avec une maladie chronique. Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.»

- Organise des réunions de synthèse avec les professionnels extérieurs au dispositif qui accompagnent le résident.
- Accompagne, si besoin, le résident aux consultations médicales ou aux examens.
- Aide à une meilleure compréhension du système de santé français.
- En lien avec le travailleur social, veille à ce qu'il n'y ait pas de rupture de droits (CSS – ALD – AME) et accompagne le résident pour qu'il s'approprie cette vigilance.
- Soutient le résident dans ses démarches concernant la partie médicale de ses dossiers MDPH et OFII.
- Participe à la réflexion, l'animation et à la promotion du collectif avec les autres professionnels.
- Participe à la formation et l'information de l'équipe sur les sujets liés à la santé.
- Assure la formation des nouveaux collègues pour qu'ils prennent leur marque aux ACT et appréhendent le travail spécifique du dispositif.
- Participe à des temps d'échanges avec les autres ACT de la région Rhône-Alpes-Auvergne à raison de 3 fois par an.
- Participe aux différentes réunions de l'établissement (réunions de suivi des résidents, réunions de l'équipe pluridisciplinaire, analyse des pratiques professionnelles, régulation d'équipe...)
- Participe à la réécriture du projet d'établissement avec le reste de l'équipe et les résidents.
- Participe à l'écriture du rapport d'activité avec le reste des membres de l'équipe.
- Participe à l'élaboration et à la relecture des procédures dans le cadre de l'Amélioration Continue de la Qualité (ACQ).

### **Point statistique**

<b>Gestion du dossier</b>	<b>Aide à l'observance thérapeutique</b>	<b>Éducation à la santé et à la prévention</b>	<b>Prise en compte des addictions</b>	<b>Accompagnement lors de rendez-vous médicaux</b>
33	325	315	10	320

En 2025, les ACT ont accompagné 33 résidents. Sur ces 33 résidents, il y a 20 personnes majeures et 13 mineures. L'équipe des ACT propose un suivi médico-psycho-social pour les personnes admises dans le dispositif. Ce suivi s'étend également aux conjoints, aux enfants ou tout autre personne inscrite dans le contrat de séjour.

Les axes d'accompagnement reposent sur le parcours en lien avec la santé et l'ouverture des droits. Afin de mener à bien la mission de service, les échanges avec le réseau de partenaires du secteur sont primordiaux. Les liens s'intensifient avec les partenaires de longue date comme l'ADDCAES ou le CHMS. En 2025, l'association a vu ses liens grandir avec d'autres acteurs.

L'équipe accompagne plusieurs enfants en situation de handicap atteints également de maladies chroniques nécessitant une coordination de soins. Dans ce cadre-là, le partenariat avec les structures du champ du handicap s'est renforcé notamment avec le CAMSP, la plateforme PCO 73, le Centre d'Education Motrice d'Accueil Savoie Handicap, le SESSAD de l'APEI de Chambéry et enfin le Dispositif Intégré Médico Educatif Alain Paquier de la Fondation OVE. L'équipe a également fait le lien entre les structures et les professionnels libéraux afin que les bilans demandés puissent être réalisés et fournis pour la complétude des dossiers d'admission.

Dans le cas du suivi des enfants d'une manière générale, les professionnels de la PMI et les techniciennes de l'intervention sociale et familiale sont des interlocuteurs privilégiés. De plus, les contacts entretenus avec les équipes enseignantes des enfants accompagnés, notamment lors des ESS, permettent d'assurer le suivi des décisions prises par la MDPH.

Au-delà de la coordination des soins, l'année 2025 a été marquée par la préparation à l'évaluation externe. L'intégralité de l'équipe s'est retrouvée lors de réunions d'amélioration de la qualité. Un travail continu a débuté à l'aide de la plateforme collaborative Synae. Cette simulation a permis de mettre en lumière les points nécessitant la mise à jour des pratiques institutionnelles. L'équipe a pu retravailler les procédures de travail existantes et améliorer celles en cours de rédaction. Par exemple, la question des directives anticipées est aujourd'hui évoquée systématiquement avec la psychologue, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Pour rappel, l'objectif phare de l'association est le regain et/ou le maintien de l'autonomie du public accompagné. En reconsidérant les pratiques de service, les ACT ont affiné leur intervention face à des situations de plus en plus complexes. Les évolutions prennent du temps et le dispositif s'est inscrit dans un processus d'adaptabilité sur le long terme qui garantit au maximum la dignité, la sécurité et le respect des personnes accompagnées.

Les admissions de l'année 2025 ne font que confirmer le constat global de santé publique. Initier un parcours de soin n'est pas évident et prend du temps. L'équipe doit faire face à plusieurs freins face à des pathologies qui nécessitent une prise en charge spécifique. Pour n'en citer qu'un, les délais de 1<sup>er</sup> contact avec des médecins spécialistes sur le bassin chambérien comme les psychiatres (adultes et pédiatriques) ou encore des domaines de médecine (oncologie, pédiatrie) et de chirurgie, induisent des retards de prise en charge

impactant directement la santé des personnes. C'est dans ce contexte que les infirmiers des ACT travaillent en amont avec les résidents dès leur arrivée dans la structure afin de garantir de manière optimale la mise en place des partenaires du soin et prévenir des passages récurrents dans les services d'urgences du territoire. Cette méthode permet également de replacer le résident au centre de son parcours.

Le premier trimestre de l'année 2026 va permettre à l'équipe d'ajuster ses missions. Les résultats de l'évaluation vont mettre en évidence les axes d'améliorations du service. De plus, les perspectives émises lors du rapport d'activité de l'année 2024 sur le plan de l'action collective sont maintenues. Des réunions régulières pour ajuster les propositions des ACT auprès du groupe de résidents sont programmées.

### **3.2.2. L'accompagnement assuré par le médecin coordinateur**

En premier lieu, le médecin coordinateur joue un rôle d'appui auprès des professionnels de l'équipe pluri professionnelle dans l'accompagnement des personnes. Par sa connaissance de la situation des personnes, il concourt par son regard médical à prendre du recul et élaborer une vision commune avec des objectifs réalisables. Sa première place est donc auprès des membres de l'équipe dans leur réflexion.

Ceci nécessite de bien cerner la situation de chaque personne accompagnée.

Le médecin coordinateur réalise donc des entretiens avec les résidents des ACT ou les personnes accompagnées en ACT hors les murs. Ceux-ci peuvent être réalisés avec les parents du résident s'il s'agit d'enfants malades. Il les rencontre systématiquement lors de leur entrée dans le dispositif et au minimum un fois par an. Il est disponible tout au long de la prise en charge en cas de difficultés, questionnement sur leur santé.

Sur l'année 2025, ces entretiens se sont globalement déroulés en binôme avec l'infirmier intervenant auprès du résident, avec parfois la présence du travailleur social référent. Ces entretiens ont pour but de faire émerger les points de difficultés pour les résidents afin d'élaborer des pistes d'actions pouvant améliorer leur situation.

Son expertise permet également de mettre l'accent sur des éléments potentiellement passés inaperçus et de participer à une prise de conscience de certaines difficultés par les résidents. Ces entretiens permettent également à la personne accompagnée de prendre ou reprendre confiance dans le corps médical, en reprenant avec elle le suivi médical dont elle bénéficie et en lui expliquant si nécessaire l'intérêt et l'objectif de celui-ci, ce qui favorise l'adhésion aux soins de la personne et limite le nomadisme médical.

Le médecin assure également des échanges avec les partenaires sur les aspects médicaux nécessitant son intervention. Cela peut appuyer des observations de l'équipe pour favoriser une meilleure prise en charge des patients dans le système de soin ou à l'inverse permettre de comprendre certaines interventions des soignants afin d'améliorer l'accompagnement au sein du dispositif.

Le **médecin joue un rôle d'appui à la coordination** dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité et atteintes de pathologies chroniques. Voici les principales responsabilités du médecin :

- **Coordination médicale** : le médecin coordonnateur assure la gestion et la constitution du dossier médical des usagers, garantissant un suivi médical adapté à chaque situation.
- **Relations avec les professionnels de santé** : il établit des relations avec les médecins prescripteurs et les spécialistes, facilitant ainsi l'accès aux soins nécessaires pour les personnes hébergées.
- **Éducation et prévention** : le médecin participe à l'éducation thérapeutique des usagers, en les informant sur leur état de santé, les traitements et les comportements à adopter pour mieux vivre avec leur maladie, ainsi que sur les autres aspects de la prévention en médecine générale, similaires aux personnes ne vivant pas avec une pathologie chronique (ex : vaccinations, dépistages des cancers).
- **Soutien psychologique** : bien que ce ne soit pas son rôle principal, le médecin peut également apporter un soutien psychologique en collaboration avec d'autres professionnels, comme les psychologues, les infirmiers et les travailleurs sociaux.
- **Suivi des traitements** : Il veille à l'observance des traitements prescrits, à leur compréhension par la personne et à l'adaptation des soins en fonction de l'évolution de la santé des usagers.

En résumé, le médecin dans les ACT est un acteur clé qui contribue à la **stabilisation de la santé** des personnes accueillies, en assurant une approche pluridisciplinaire et coordonnée des soins.

Un point statistique : 56 rendez-vous dans l'année pour les ACT et 37 pour le HLM

### 3.3 L'accompagnement psychologique.

La maladie somatique chronique et la grande précarité, entraînent fréquemment des répercussions psychologiques importantes, tant sur le plan individuel que familial. Dans ce contexte, un soutien psychologique apparaît souvent nécessaire pour faire face à la souffrance psychique qui peut émerger.

Un accompagnement psychothérapeutique peut aider la personne à mieux gérer ses symptômes, qu'ils soient d'ordre psychique ou somatique, et à donner du sens à son histoire ainsi qu'à son parcours de vie. Il est par ailleurs observé que le soutien psychologique constitue un facteur favorable à l'observance des soins et peut contribuer aux processus de rémission.

Comme le rappelle le **projet d'établissement 2024-2029**, l'accompagnement psychologique poursuit plusieurs objectifs : offrir à la personne un espace de parole pour exprimer les affects ressentis, aborder les conséquences de la maladie sur les plans somatique et psychique, et accompagner la personne dans son parcours de soins. Il vise également à soutenir le travail d'élaboration psychique que nécessite l'épreuve de la maladie. Une attention particulière est portée au sens que la personne attribue à l'apparition de la maladie ; au fil de cet accompagnement, celle-ci est souvent amenée à revisiter son histoire et son parcours de vie. La psychologue intervient au sein des deux dispositifs de l'association : **ACT Généraliste** et **HLM**.

Lors de l'admission, elle rencontre systématiquement la personne à trois reprises au cours des deux premiers mois suivant son arrivée. Ces entretiens s'appuient à la fois sur son expertise clinique et sur l'utilisation d'une grille d'évaluation des besoins en santé mentale. À l'issue de cette phase d'évaluation, et en fonction des besoins exprimés, de la complexité de la situation et de l'analyse clinique réalisée, un suivi psychothérapeutique peut être proposé tout au long de l'accompagnement par l'association. La fréquence, le dispositif et les modalités des rencontres sont ajustées en fonction des besoins et des disponibilités de la personne accompagnée.

La psychologue évalue également la pertinence d'une orientation vers un partenaire ou un dispositif spécialisé lorsque les besoins de la personne le nécessitent (cf. 6.1 Partenariats). Dans certaines situations, les personnes accompagnées bénéficient déjà d'un suivi psychologique extérieur. Le rôle de la psychologue consiste alors à évaluer avec la personne la pertinence de ce suivi et, le cas échéant, à faire du lien avec le professionnel concerné. Lors de la sortie du dispositif, si la poursuite d'un accompagnement psychologique apparaît nécessaire, un travail de relais est organisé avec les partenaires.

Dans le cadre du travail d'équipe, la psychologue évalue la pertinence du partage de certains éléments issus des entretiens individuels. Lorsque cela contribue à une meilleure

compréhension globale de la situation ou du fonctionnement psychologique de la personne, ces éléments peuvent être évoqués en réunion d'accompagnement personnalisé.

Elle participe ainsi à l'analyse des situations dans une perspective pluridisciplinaire et peut également mettre en évidence la nécessité d'adapter certaines pratiques professionnelles, en tenant compte des difficultés rencontrées par les résidents.

En **2025**, la psychologue de l'équipe a réalisé **235 entretiens** : **78 dans le dispositif HLM** et **157 dans le dispositif ACT Généraliste**.

## L'accompagnement effectué auprès des Patients des ACT TREMPLIN

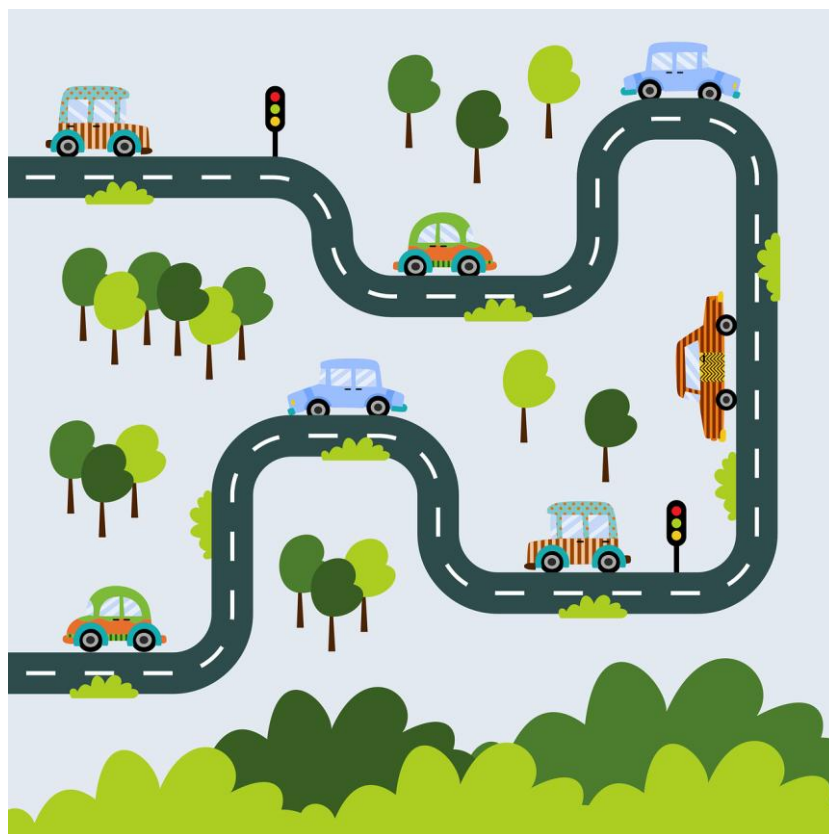
L'accompagnement effectué auprès des Patients des ACT TREMPLIN

Typologies – 3 publics différents pour un seul dispositif

Les personnes vivant à la rue

Les personnes hébergées en CADA ou en Centre d'Hébergement d'Urgence

Les personnes hébergées en résidence sociale ou en logement



## 4.1 L'accompagnement effectué auprès des Patients des ACT TREMLIN

Tout comme les Appartements de Coordination Thérapeutique, le dispositif hors les murs accompagne des personnes malades chroniques en difficulté sociale et administrative et parfois en souffrance psychique.

Il est complémentaire des ACT classiques car il offre une réponse aux limites structurelles de ces derniers (notamment le nombre de places restreint et la nécessité d'entrer dans un appartement de l'association pour bénéficier de l'accompagnement médico psycho social).

Il permet également d'accompagner des personnes en amont d'une éventuelle entrée en ACT (création d'un lien de confiance, temporalité permettant la préparation à une entrée en ACT par exemple) ou en aval afin de sécuriser une sortie délicate (prévention d'une rechute, rupture de soins, perte de logement...).

Le dispositif ACT Tremplin est basé sur une logique d'aller-vers qui permet de toucher un public plus éloigné des institutions en allant à sa rencontre, sur son lieu de vie (rue, squat, logement précaire, lieu d'hébergement, CADA etc.)

Le public accompagné par le dispositif tremplin diffère de celui des ACT classique car nous accompagnons généralement des personnes ayant déjà entamé un parcours médico-social mais en rupture avec les institutions, parfois en situation d'auto-exclusion, marginalisées depuis des années, souvent en souffrance psychique.

Comme en 2024, Les ACT Tremplin ont accompagné 16 personnes en 2025 (7 sont sorties du dispositif cette année, 8 l'ont intégré). Dans certains cas, l'accompagnement peut s'étendre également aux accompagnants. Cette année, il y a eu 9 accompagnants.

7 personnes accompagnées en 2025 étaient allophones parlant 6 langues différentes. Dans ces cas-là, les entretiens ont donc souvent lieu grâce au recours à des interprètes.

10 personnes étaient concernées par une problématique liée au logement (personnes SDF, problématiques d'insalubrité voire d'incurie, expulsion)

3 personnes étaient concernées par des problématiques d'addiction ce qui est inférieur à l'année 2024

10 personnes sont en situation d'isolement social, soit plus de la moitié de l'effectif (rupture de lien familiaux et amicaux, auto-exclusion et/ou manque de liens communautaires)

Cette année, nous avons effectué un signalement pour demander la mise sous protection d'une personne vulnérable au procureur de la république. Nous avons aussi accompagné une personne à demander sa mise sous protection. Par ailleurs, 4 personnes accompagnées

étaient déjà concernées par une mesure de protection type curatelle ou bien une mesure administrative type MASP.

1/3 des personnes étaient en situation irrégulière cette année (rupture de droit au séjour ou sans demande de titre).

Nous avons accompagné 3 personnes dans le renouvellement de leur titre de séjour.

Par ailleurs, 2 personnes accompagnées étaient des personnes ayant obtenu le statut de réfugié (ou BPI).

Le travail auprès des personnes est transversal. La relation d'aide, l'écoute, l'observance thérapeutique, l'accès aux soins, aux droits, le savoir habiter etc... sont des sujets que portent le médecin, la psychologue, le travailleur social ou l'infirmier. Le travail pluridisciplinaire, les visites en binôme, voire en trinôme sont d'ailleurs majoritaires ; que ce soit avec un autre membre de l'équipe ou avec un partenaire extérieur (éducateur, mandataire judiciaire, infirmier/médecin traitant ou spécialiste ; psychologue/infirmier ou travailleur social etc...)

Sur le dispositif Tremplin, l'infirmier fait un accompagnement global pour ou vers la santé des personnes : compréhension de la maladie, suivi régulier, prévention, dépistage, alimentation, sommeil, santé sexuelle, réduction des risques si addiction... L'accompagnement est personnalisé selon les besoins de la personne, ses difficultés, son adhésion aux soins etc en lien avec l'équipe.

Le travailleur social s'appuie sur les professionnels déjà présents s'il y en a. Il assure la coordination sociale et l'accompagnement qui relève de ses missions. Le travail en partenariat est nécessaire afin de proposer un accompagnement personnalisé répondant aux besoins globaux de la personne accompagnée et permettre les relais de suivi. Il peut l'accompagner dans l'ouverture de ses droits, vers les assistants sociaux de secteur, vers les différentes institutions. Le travailleur social peut également soutenir le savoir habiter, la gestion du budget, l'ouverture des droits au séjour, les questions de logement et d'hébergement, l'accès à la culture...

Le travail en partenariat avec les acteurs en place ou les structures présentes est essentiel pour assurer une continuité. C'est aussi le cas quand la personne accompagnée intègre de nouveaux dispositifs (travail partenarial avec les bailleurs ou hébergeurs, les mandataires judiciaires, les nouveaux professionnels de santé, les CMP, les services médico-sociaux notifiés par la MDPH).

Nous constatons que souvent les personnes cumulent des difficultés sociales, médicales ou psychiques depuis de longues années. Parfois, elles sont bien connues des services sociaux et

médicaux. L'objectif de l'accompagnement n'est donc pas nécessairement de résoudre toutes ces difficultés, mais plutôt de sécuriser le parcours des personnes et d'accompagner les besoins exprimés par ces dernières (obtenir un logement, apurer des dettes, accéder à l'emploi, renouveler un titre de séjour, engager un suivi médical, avoir des soins dentaires etc...).

Le contrat d'accompagnement sur Tremplin est de 6 mois. Il peut être reconduit si besoin. Ce contrat doit être signé dans le premier mois suivant l'admission sur le dispositif. Le contrat repose l'expression des besoins des personnes, ce qui peut être difficile, puisque certaines personnes en précarité peuvent être dans une forme de « non-demande ».

Afin que le contrat et l'accompagnement aient du sens pour la personne, il est nécessaire que les objectifs mentionnés soient ceux de la personne et non ceux des professionnels. La rédaction du contrat peut donc prendre du temps : le temps de la rencontre, le temps de l'échange, le temps de la création d'une relation de confiance, le temps de l'analyse des besoins. La temporalité des personnes se heurte donc parfois aux obligations réglementaires de l'Institution.

Le binôme infirmier/travailleur social rencontre les personnes accompagnées très régulièrement : une fois par semaine, parfois plusieurs fois par semaine si nécessaire.

Le temps est un outil dans un dispositif d'aller vers, et ce afin de créer du lien avec des personnes parfois très isolées, très en difficulté dans le lien à l'autre et les codes sociaux (présentation de soi, respect d'un cadre imposé, normes sociétales...). Par ailleurs, parfois, les personnes sont méfiantes des institutions.

L'accompagnement de personnes en situation de grande précarité et marginalisées est parfois complexe, décourageant par moment. Ainsi, les instances de réflexion telles que l'Analyse de la Pratique Professionnelle, la supervision d'équipe, les temps de formations et de lectures sont indispensables pour prendre du recul sur notre accompagnement et par moment retrouver du sens à ce dernier.

## 4.2 Typologies – 3 publics différents pour un seul dispositif

### 4.2.1 Les personnes vivant à la rue

En 2025, le binôme de proximité a accompagné un patient de 69 ans, sans domicile fixe, malade chronique. Ce dernier était hébergé chez des tiers dans des conditions incompatibles avec son état de santé et son âge. Cette personne était en situation de grande précarité médicale, sociale et psychologique, connue des services sociaux, mais en rupture de suivi depuis des années (conflit avec plusieurs institutions), en rupture de lien avec sa famille également.

Cette personne, atteinte d'une pathologie évoluant, avait passé plusieurs mois à l'hôpital puis en centre de rééducation plus par nécessité sociale (pas de logement) que par besoin médical avéré. L'accès au logement de la personne accompagnée a constitué l'objectif premier du contrat d'accompagnement.

L'accompagnement a permis à Monsieur de mettre en perspective ses besoins et ses envies en termes de logement et la réalité des possibilités, financières notamment. Ce travail lui a permis d'entrer en résidence autonomie, un lieu adapté à sa situation.

Pour sécuriser la dimension financière et administrative, l'équipe a ensuite rédigé au procureur un signalement de la vulnérabilité de cette personne. La personne accompagnée a pu exprimer son désaccord avec le signalement. Mais cette différence de point de vue n'a pas altéré la qualité de la relation qui a pu continuer.

L'équipe a aussi accompagné une jeune patiente en rupture de soins, de droits au séjour, sans domicile fixe en situation de prostitution. Cette personne est aussi poly-addicte.

L'accompagnement hors les murs a d'abord permis de créer une relation de confiance et une évaluation de la situation. Il a permis d'abord de sécuriser le parcours de soins en permettant la reprise régulière des suivis médicaux et des traitements nécessaires. Devant la complexité de sa situation aggravée par l'absence de logement sécuritaire, l'équipe a rapidement proposé une entrée en ACT avec hébergement puisque l'absence de droit au séjour empêchait l'entrée dans une structure d'hébergement ou dans un logement autonome. Exceptionnellement, aux vues de la relation établie, c'est l'équipe de Tremplin qui a continué de suivre cette personne malgré le changement de dispositif.

## 4.2.2 Les personnes hébergées en CADA ou en Centre d'Hébergement d'Urgence

En 2025, L'équipe a accompagné 2 personnes hébergées en CADA ou en CHU, dont 2 enfants.

L'équipe a accompagné une personne hébergée en CADA, atteinte d'une maladie chronique, venue en France afin d'accéder à des soins indisponibles dans son pays d'origine. L'intervention de l'assistante sociale a permis l'obtention d'un titre de séjour pour soins. L'équipe a assuré l'accompagnement du patient dans son parcours de soins. Monsieur a souhaité solliciter une aide au retour volontaire et est rentré dans son pays en fin d'année 2025.

L'équipe a également mis fin à l'accompagnement d'une personne dont l'état de santé s'était nettement amélioré et qui ne nécessitait plus de coordination de ses soins. Monsieur a poursuivi son hébergement au CHU et son suivi par son médecin traitant, avec lequel un relais a pu être organisé.

## 4.2.3 Les personnes hébergées en résidence sociale ou en logement

C'est la grande majorité des personnes accompagnées : 10 personnes sur 16. Toutes ces personnes, bien qu'elles aient en commun leur situation au regard du logement (logement autonome), ont des profils et des parcours totalement différents. Chaque situation, chaque personne rencontrée est unique et demande une adaptation du binôme.

L'accompagnement des personnes vivant à domicile est particulier, car la dimension du logement y est souvent centrale. Aller chez quelqu'un, c'est entrer dans son intimité, accéder à une part très personnelle de sa vie, de ses conditions de vie, mais aussi de ses habitudes. C'est poser un regard sur quelque chose de privé, d'intime. En psychologie, on dit parfois que l'on habite son « chez soi » comme on s'habite soi. « L'intérieur » d'une personne est le reflet de son être. Les problématiques d'incurie, d'insalubrité apparaissent souvent chez des personnes en grand mal-être. Pour ces situations notamment le travail en collaboration étroite avec la psychologue est précieux.

En tant que professionnel, réaliser une visite à domicile peut prendre du temps. Il est possible de ne jamais y avoir accès, même si jusqu'à présent cela ne s'est pas présenté. La relation de confiance et la temporalité sont donc au cœur de l'accompagnement et en constituent des éléments fondamentaux.

Le logement, ainsi que son entretien, peuvent révéler de nombreux éléments sur la personne accompagnée (état psychique, habitudes de vie, organisation du quotidien...).

Très souvent, le fait d'entrer au domicile fait émerger des sujets ou des problématiques (insécurité du lieu, précarité, difficultés d'entretien du logement). Le binôme tente alors d'intervenir sur ces aspects, dans le respect de l'adhésion de la personne et de sa temporalité.

En 2025, l'équipe a accompagné deux personnes isolées en milieu rural, dont les situations illustrent les propos précédents.

Pour l'une d'elles, l'entrée dans le logement a permis de mettre en évidence une problématique liée à un syndrome de Diogène, aujourd'hui centrale dans l'accompagnement.

Pour l'autre, l'accès au domicile a nécessité du temps. Il a permis au binôme de constater une situation d'incurie, dans un contexte d'auto-exclusion et de non-recours aux soins, et aux services sociaux.

Concernant cette dernière situation, même si les conditions de vie peuvent interroger, le positionnement professionnel est de respecter la non-demande de la personne.

Parallèlement, l'équipe accompagne des personnes en logement autonome qui ne rencontrent pas ce type de problématique, mais d'autres, telles que l'inadaptabilité du logement à l'âge ou l'état de santé voire au handicap, l'endettement locatif, les personnes squattées, etc.

Pour conclure, la satisfaction du besoin fondamental de sécurité par le logement tel que défini dans la théorie des besoins de fondamentaux de Maslow, est un préalable indispensable à la mobilisation des autres besoins, notamment l'accès aux soins et l'engagement dans un parcours de santé. Ainsi, quand les personnes sont sans domicile fixe, la priorité de l'accompagnement est axée sur la recherche de logement adapté.

Quand les personnes ont déjà un logement ou hébergement, l'équipe Tremplin favorise le maintien dans ce dernier ou peut enclencher un travail autour du relogement de la personne.

Dans le cas où les personnes sont hébergées en CADA ou en CHU, si le relogement n'est pas possible (pour des questions de droits au séjour), l'équipe travaille à la meilleure adaptation possible de la personne en travaillant sur le modèle de la réduction des risques et des dommages.

## Points particuliers

Le Conseil de la Vie Sociale

La préparation de l'évaluation externe

Les fiches actions

Le déménagement



## 5.1 Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

La participation et l'expression des usagers sont des principes affirmés par la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il y est, en effet, précisé :

-Art L 311-3 - (...) « La participation directe (...) à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne».

-Art. L. 311-6. – « Afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service, il est institué soit un conseil de la vie sociale, soit d'autres formes de participation. Les catégories d'établissements ou de services qui doivent mettre en œuvre obligatoirement le conseil de la vie sociale sont précisées par décret. Ce décret précise également, d'une part, la composition et les compétences de ce conseil et, d'autre part, les autres formes de participation possibles. »<sup>8</sup>

Le Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation est venu renforcer le rôle du CVS.

Aux ACT Savoie, le CVS est ouvert à tous les résidents et aux accompagnants des deux services. Il a lieu une fois tous les 2 mois en fin d'après-midi à 17H30 pour faciliter la participation des personnes qui travaillent ou ont d'autres activités en journée.

En 2025, son règlement de fonctionnement a été ré actualisé avec les besoins et les attentes des résidents qui ont évolué. Cette évolution s'explique par le mouvement au sein de l'association avec régulièrement des nouvelles personnes accueillies et des résidents sortants. Un président et un vice-président sont élus tous les deux ans.

Cette année, le CVS a été en partie un lieu de réflexion et de préparation à l'évaluation de la structure par l'HAS début 2026. Les participants se sont investis dans des temps de réflexions collectives autour de la charte des droits et libertés. A chaque séance plusieurs articles de la Charte étaient inscrits à l'ordre du jour pour débattre sur leur sens pour les résidents et comment la mettre en œuvre aux ACT Savoie.

En 2025, 5 réunions du conseil de vie sociale ont été organisées, il n'y a pas eu d'annulation faute de participants (ce qui a pu être le cas l'année précédente).

Pour chaque séance, un ordre du jour est proposé, soit par les personnes accompagnées soit par l'équipe si les résidents ne proposent aucun sujet. Les personnes reçoivent l'ordre du jour du CVS ainsi que le compte-rendu de la séance précédente environ 15 jours avant la date par courrier. Aussi, la date du futur CVS, et le compte-rendu du précédent, sont désormais affichés dans la salle d'attente.

---

<sup>8</sup> Extrait des recommandations de bonnes pratiques professionnelles « expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale » de l'ANESM.

Un message WhatsApp est envoyé pour rappel de la date. Les personnes sont invitées à prévenir de leur participation afin que l'équipe puisse organiser la venue des interprètes nécessaires.

#### Retour sur les ordres du jour des CVS de l'année 2025 :

L'ordre du jour de février portait sur le travail autour de la Charte des droits et libertés, du projet de décoration des nouveaux locaux de RESPECTS73, de l'information de l'évaluation externe en 2026, du travail autour d'une version Facile A Lire et à Comprendre du livret d'accueil, d'une présentation anonymisée d'un Evènement Indésirable, de l'information par la présidente du CVS de la création d'un groupe WhatsApp à destination uniquement des résidents et enfin du recueil d'idées de projets sorties et d'activités pour les périodes de vacances scolaires.

La séance d'avril portait sur la Charte des Droits et Libertés, la Journée Nationale de la Personne Accompagnée et le livret d'accueil en version FALC.

Lors de la séance de juin, nous avons poursuivi le travail autour de la Charte Des Droits et Libertés, nous nous sommes exercés à SYNAE et nous avons recueilli les souhaits d'activités pour l'été.

En septembre, l'ordre du jour était la poursuite du travail autour de la Charte des Droits et Libertés et un point sur les mouvements de l'équipe ainsi que la présentation du dispositif Horizon.

Enfin, en novembre, nous avons révisé le règlement de fonctionnement intérieur sur l'organisation du CVS, nous avons abordé les élections du président du CVS à venir avec un vote prévu début 2026 et nous avons terminé le travail autour de la Charte des Droits et des Libertés.

En 2025, nous constatons de nouveau que les personnes accompagnées par le dispositif hors les murs ne participent pas aux CVS.

Plusieurs explications peuvent être avancées. Les personnes habitent plus loin, ont plus de difficulté à être à l'extérieur, à supporter d'être dans un groupe et sont moins liées à l'institution (elles viennent peu aux rendez-vous au bureau pour ces mêmes raisons, ne sont pas hébergées aux ACT...).

On note aussi toujours que peu de personnes avertissent de leur venue. Cette difficulté d'anticipation est possiblement liée à plusieurs facteurs difficilement identifiables par les personnes elles-mêmes et par les professionnels. Toutefois, nous savons que la temporalité des personnes est liée à leurs difficultés sociales et à leur propre maladie ou celle de leur enfant. La précarité de la situation des personnes fait sans doute obstacle à l'anticipation. Aussi, la fatigue psychique, physique, et peut-être les conditions météorologiques (pluie, froid, canicule...), la nécessité de dépendre des transports en commun peuvent expliquer les difficultés à mobiliser parfois les personnes ou à prévenir de leur participation.

Nous constatons cette année que la participation au CVS reste constante et qu'il y a environ une dizaine de personnes présentes lors de ces instances.

## 5.2 La préparation de l'évaluation externe

Introduite par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la procédure d'évaluation des ESSMS fait l'objet de plusieurs révisions.

L'article 75 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) confie à la HAS l'élaboration d'un référentiel national d'évaluation. Ce référentiel, commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée, a été publié sur son site internet le 10 mars 2022.

Cette date marque l'entrée en vigueur du nouveau dispositif d'évaluation. Ainsi :

Toutes les évaluations sont désormais réalisées sur la base d'un référentiel national ;

Le cahier des charges de l'évaluation externe prévu à l'annexe 3-10 du code de l'action sociale et des familles (CASF) a été abrogé par le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021.

Le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022 définissent le nouveau cadre réglementaire applicable aux nouvelles évaluations réalisées sur la base du référentiel de la HAS. Ils prévoient :

Ce n'est désormais plus la date de l'autorisation de l'ESSMS, ou de son renouvellement, qui est prise en compte comme référence pour déterminer les échéances des évaluations ;

Le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pose le principe que les évaluations sont réalisées par des organismes évaluateurs accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC) sur la base de la norme EN ISO/IEC 17020, du document INS REF 02, de toutes règles définies par l'organisme d'accréditation et des exigences complémentaires fixées par le cahier des charges de la HAS.

Une instruction relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les ESSMS (NOR APHA2314755J) précise le nouveau cadre juridique applicable. Elle précise également le calendrier de la programmation quinquennale des évaluations fixé par arrêté des autorités en charge des autorisations ainsi que les attendus en matière d'articulation entre les évaluations et les autres dispositifs en œuvre sur le champ

social et médico-social (notamment les contrats pluriannuels d'objectif et de moyen - CPOM).

Les ACT Savoie doivent prévoir d'organiser une évaluation conformément à la programmation des évaluations ESMS PDS fixées par arrêté n°2023-21-0270 du 28 décembre 2023 au premier semestre 2026.

Durant l'année 2025, l'équipe des ACT a poursuivi le travail d'amélioration continue de la qualité à travers des réunions qualités et a fait évoluer certaines des procédures de l'établissement et elle en a créé des nouvelles.

Un cahier des charges a été adressé à plusieurs organismes habilités COFRAC afin de les mettre en concurrence et de pouvoir sélectionner le cabinet le plus adapté pour mener à bien ce processus.

Un comité de sélection, composé de la psychologue, d'un travailleur social, de la chargée de mission, de la directrice et du président, s'est réuni afin de choisir le cabinet.

Le cabinet MM2C a été retenu pour assurer l'évaluation des ACT Savoie. Cette intervention se déroulera les 13 et 14 janvier 2026.

## 5.3 Les fiches actions du Projet d'établissement

Des fiches actions ont été réalisées au regard des conclusions des groupes de travail et de la validation par le comité de pilotage qui ont eu lieu en 2024.

Au nombre de dix, elles traduisent les objectifs d'évolution, de progression et de développement de l'établissement pour les cinq années à venir.

- Fiche action n°1 : Evaluer la pertinence de créer un livret d'accueil en FALC
- Fiche action n°2 : Introduire la notion de pair-aidance au sein des ACT
- Fiche action n°3 : Evaluer la pertinence de recruter un pair-aidant au sein des ACT.
- Fiche action n°4 : Mettre en place un référent sportif au sein des ACT
- Fiche action n°5 : Développer un dossier unique informatisé
- Fiche action n°6 : Doter l'établissement d'une doctrine sur le numérique
- Fiche action n°7 : Réaliser des conventions de partenariat et des protocoles de fonctionnement et de coopération
- Fiche action n°8 : Travailler sur les directives anticipées en ACT
- Fiche action n°9 : Déployer les ACT HLM sur l'ensemble de la Savoie
- Fiche action n°10 : Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité

Ce rapport d'activité nous permet de vous présenter l'avancement des fiches actions au 31/12/2025. Certaines fiches ne seront pas mises en avant, car leurs échéances ne sont pas encore arrivées et leur réalisation peut également dépendre d'autres fiches. Ce processus s'inscrit par ailleurs dans une temporalité, ce qui ne permet pas d'en modifier l'ensemble immédiatement.

ACT SAVOIE		Projet d'Etablissement 2024 - 2029
<b>Fiche Action n°1</b>		
Objectifs	<b>Créer un livret d'accueil en FALC</b>	
Groupe projet	Responsable de Service, professionnel assurant l'animation du CVS, Résidents	
Sous la responsabilité de :	Cheffe de Service	
Partenaires mobilisés	Coordination Auvergne – Rhône-Alpes de la Fédération Santé Habitat et le COQ	
Moyens à mettre en œuvre	Mettre en place le groupe projet Réaliser une enquête à destination des résidents et des accompagnants Analyser les résultats Mettre en œuvre ou non selon la pertinence.	
Echéancier	Juillet 2025	
Indicateurs	Mise en œuvre d'un livret supplémentaire en FALC	

Le livret d'accueil en FALC a été réécrit avec les résidents et présenté en CVS ; il est en place depuis el mois de juillet 2026.



## Fiche Action n°2

<b>Objectifs</b>	<b>Introduire la notion de pair-aidance au sein des ACT</b>
<b>Groupe projet</b>	Cheffe de service, équipe, Résidents
<b>Sous la responsabilité de :</b>	Cheffe de Service
<b>Partenaires mobilisés</b>	Fédération Santé Habitat
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	Se documenter sur la paire-aidance Questionner les établissements qui ont pu expérimenter Engager une formation au sein des ACT pour les professionnels
<b>Echéancier</b>	Juillet 2027
<b>Indicateurs</b>	Revue documentaire Nombre de rencontres Formation organisée

Un travail autour de la paire aidance a pu se mettre en place avec l'équipe des ACT lors des réunions d'équipe. Une formation a pu être organisée avec le cabinet WFX en novembre 2025 afin de sensibiliser l'équipe et envisager la notion de paire aidance au sein des ACT Savoie. Il en ressort que, les pairs aidants professionnels disposent d'une palette d'outils spécifiques (techniques d'intervention, de médiation ou de communication), qui leur permet d'aborder les situations de façon globale. En effet, les pairs ressources ont un rôle important à jouer dans les domaines de l'inclusion sociale, de l'information et de la sensibilisation en santé. Les services proposés par les pairs-ressources sont à l'interstice entre celui des soignants et des travailleurs sociaux. En apportant aux équipes un nouveau panel de savoir-être et de compétences, les travailleurs pairs participent à véhiculer l'information et à faire le lien entre les usagers et les différents dispositifs et professionnels du système médico-social.

Le travail sur la paire aidance au sein des ACT Savoie doit se poursuivre en 2026 afin d'envisager une fiche de poste pour les ACT Savoie.

## Fiche Action n°4

## Objectifs

**Mettre en place un référent sportif au sein des ACT**

## Groupe projet

Cheffe de service, équipe des ACT Savoie, Administrateurs, Résidents

## Sous la responsabilité de :

Cheffe de service

## Partenaires mobilisés

Coordination Auvergne Rhône-Alpes de la Fédération Santé Habitat COQ

## Moyens à mettre en œuvre

Elaborer une stratégie  
Mettre en place une organisation de travail dans le respect de la réglementation

## Echéancier

Décembre 2025

## Indicateurs

Fiche projet sur le référent sportif  
Recrutement du référent sportif  
Actions mises en œuvre -dans un second temps-

Le référent pour l'activité physique et sportive en ESSMS : Décret n° 2023-621 du 17 juillet 2023

*Le décret est entré en vigueur le lendemain de sa publication, soit le 18/07/2023*

Au sein des ACT Savoie et Tremplin, une présentation rapide du référent sportif à lieu dans le cadre de la démarche qualité. Un membre de l'équipe assure cette fonction. Il tient à jour un classeur à destination de l'équipe et des résidents afin que chacun puisse faire de l'activité physique sur Chambéry en lien avec sa situation de santé.

## Fiche Action n°5

Objectifs	<b>Développer un dossier unique informatisé</b>
Groupe projet	Directeur, et autres ESMS de la grappe
Sous la responsabilité de :	Directeur
Partenaires mobilisés	FSH, autres ESMS de la Grappe
Moyens à mettre en œuvre	Etudier les différents logiciels Choisir un éditeur Déposer le dossier de financement Déploiement du logiciel Formation des salariés
Echéancier	Décembre 2025
Indicateurs	Mise en œuvre du nouveau logiciel

Les ACT Savoie ont pu rejoindre la grappe 047 IMAGO portée par l'URIOPSS ARA et SIP ESMS. Le dossier auprès de l'ARS a été déposé en juin 2025. L'ARS a statué favorable à l'automne 2025. Les conventions ont toutes été signées. Les ACT Savoie seront dotés d'un DUI au plus tard en 2027.

Fiche Action n°8

<b>Objectifs</b>	<b>Travailler sur les directives anticipées en ACT</b>
<b>Groupe projet</b>	Cheffe de Service, Médecin Coordinateur, équipe des ACT
<b>Sous la responsabilité de :</b>	Cheffe de Service et Médecin Coordinateur
<b>Partenaires mobilisés</b>	Assistante Administrative toute structure ou établissement ayant travaillé cette question
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	Analyser l'existant Actualiser les supports Mettre en œuvre la méthodologie retenue Rédiger une procédure
<b>Echéancier</b>	Décembre 2025
<b>Indicateurs</b>	Procédure rédigée Nombre de directive anticipée contractualisée

L'équipe a pu travailler sur ce document et mettre en place une règle. Une présentation a été faite à tous les résidents présents et tous les résidents qui le souhaitent ont été invités à les compéter avec la psychologue ou la médecin du service. Ce document sera présenté et proposé dans le parcours d'admission des résidents.



## 5.4 Le Déménagement

Le 13 février 2025 constitue une date importante de l'année 2025, avec l'emménagement dans un nouveau lieu dont l'association est désormais propriétaire. Ce bâtiment a été conçu et pensé collectivement pour répondre aux besoins de chacun. Les nouveaux bureaux se situent au BAT B Le Land ART- 711 avenue des Landiers à Chambéry.

Dans les anciens locaux, l'équipe disposait de cinq bureaux et d'une salle mutualisée servant salle de réunion, une configuration contrainte ne permettant pas d'accueillir les résidents dans des conditions optimales.

Les nouveaux locaux offrent un nouveau cadre de travail plus adapté et accueillant : un secrétariat ouvert face à la salle d'attente, qui place l'accueil au cœur du dispositif, sept bureaux, deux bureaux dédiés pour les rendez-vous avec les résidents, une grande salle de réunion, ainsi qu'une cuisine permettant à la fois les repas de l'équipe et la tenue d'activités collectives.

Un comité de pilotage dédié, associant équipes, résidents et administrateurs, a accompagné l'ensemble du processus sur plusieurs mois. Parmi les nombreux chantiers conduits simultanément :

- Sélection du prestataire déménageur, inventaire du mobilier existant et choix du nouveau mobilier, réflexion sur l'agencement et l'affectation des espaces.
- Mise à jour de l'ensemble des documents administratifs et institutionnels, information des partenaires, financeurs et autorités de contrôle du changement d'adresse.
- Installation et paramétrage des raccordements téléphoniques et informatiques, en veillant à la continuité de service.
- Tri, classement et transfert sécurisé des archives et des dossiers des résidents, dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données personnelles.
- Anticipation des modalités d'accompagnement des résidents pendant la période de transition et communication individuelle sur les nouvelles coordonnées et modalités d'accès.

Le 13 février 2025, l'ensemble de l'équipe s'est mobilisé pour l'installation dans les nouveaux locaux, conférant à cette journée une dimension symbolique forte. Une visite des espaces a été rapidement organisée avec les résidents, et l'équipe les a accompagnés pour repérer ensemble les lignes de bus permettant de rejoindre les nouveaux locaux.

Une fois l'emménagement achevé, les résidents ont été invités à participer à un groupe « décoration » pour contribuer à la personnalisation des lieux, prolongeant ainsi la dynamique participative.

L'aboutissement solennel de ce projet sera l'inauguration des nouveaux locaux, programmée en mars 2026. Cet événement réunira les administrateurs, les résidents, l'ensemble de l'équipe, les partenaires institutionnels et opérationnels de l'association, ainsi que les représentants de l'Agence Régionale de Santé. Il constituera une occasion privilégiée de célébrer collectivement cette étape décisive dans la vie de RESPECTS 73 et d'affirmer les ambitions portées pour les années à venir.

# Les Partenariats

## Partenariats Associatifs





# Les Activités Collectives

Le projet collectif

Le collectif convivial

Les ateliers éducatifs aux ACT

Et en 2026 ?



## 7.1 Le projet collectif

Le collectif est un levier thérapeutique au cœur de l'accompagnement global.

L'accompagnement de personnes présentant des vulnérabilités psychiques, sociales et somatiques nécessite des dispositifs diversifiés, au sein desquels le travail groupal occupe une place essentielle. Aux ACT comme sur le dispositif Tremplin, cette approche fait pleinement partie de la culture d'équipe et s'inscrit comme un complément indissociable de l'accompagnement individualisé.

Le groupe constitue en effet un cadre thérapeutique en soi, dont les effets sont largement reconnus. Il offre un étayage spécifique permettant soutien, identification et contenance. En favorisant une réalité psychique partagée, il agit comme un espace de liaison et de transformation psychique : les participants peuvent s'y appuyer les uns sur les autres, développer un sentiment d'appartenance, tout en consolidant leur identité propre.

Dans ce cadre, le groupe permet de rompre l'isolement, particulièrement marqué chez les personnes accompagnées, et d'initier une dynamique relationnelle sécurisante. Il favorise l'intégration des personnes les plus isolées, tant sur le plan social que psychique, en leur offrant un espace où leur place peut progressivement se construire et se reconnaître.

Ces dispositifs groupaux nécessitent un accompagnement professionnel soutenu, impliquant une réflexion en amont sur leur mise en œuvre, ainsi qu'une réévaluation continue de leur pertinence. À ce titre, des temps réguliers de concertation sont organisés entre les équipes des ACT et du hors-les-murs afin de penser, ajuster et faire évoluer les propositions collectives.

Le collectif est complémentaire de l'accompagnement individualisé.

Au sein des ACT, le collectif s'inscrit pleinement dans l'accompagnement global proposé aux résidents. Il ne se limite pas à une fonction d'animation ou de convivialité : les temps collectifs constituent de véritables espaces thérapeutiques, où résidents et professionnels s'engagent dans une dynamique de groupe.

Ces espaces favorisent des effets reconnus : lutte contre l'isolement, partage d'expériences, soutien mutuel et remobilisation. Ils permettent également de valoriser la diversité des parcours et des savoirs, chaque résident pouvant s'appuyer sur ses propres ressources et celles du groupe.

Cette dynamique poursuit la lignée des années précédentes et a pris une nouvelle forme en 2025, toujours en appui sur les besoins des résidents pour favoriser la participation et le pouvoir d'agir. L'objectif central reste de faire du résident acteur du collectif, et non un simple bénéficiaire. Les temps proposés sont pensés comme des espaces d'échanges de savoirs, de paroles et d'expériences, favorisant une participation active : préparation de repas, transmission de connaissances, implication dans l'organisation.

Cette approche contribue à rééquilibrer la relation accompagné-accompagnant, en repositionnant le résident comme une personne à part entière, capable d'apporter au groupe et de participer à la vie collective.

## 7.2 Le collectif convivial

L'année 2025 a été marquée par de nombreux temps conviviaux portés par tous les membres de l'équipe des ACT. Grâce au partenariat avec divers acteurs de Chambéry tels que Cultures du Cœur et Accès pour tous, les résidents ont pu se rendre à des concerts, spectacles et au musée Savoisien. Ces temps ont été particulièrement appréciés et seront reconduits en 2026.

L'équipe des ACT a pu également lors de chaque période de vacances scolaires proposer des repas partagés, sorties au bowling, visite du musée des Confluences, des olympiades. L'événement marquant cette fin d'année 2025 a également été l'organisation de la soirée de Noël portée par tous les membres de l'équipe et à laquelle tous les résidents ont pu être présents ainsi que les résidents sortis dans l'année.

Un grand repas a été partagé dans une salle festive, des cadeaux ont pu être offerts aux enfants et un résident s'est proposé pour animer la soirée. A cette soirée, 60 personnes étaient présentes ainsi que certains membres du Conseil d'Administration.

Le collectif culturel

*La culture vectrice de lien social*

Au quotidien, l'équipe médico-sociale constate un isolement relationnel subi par la grande majorité des résidents. La précarité financière, l'exil, la situation administrative et l'état de santé tendent à participer à cette solitude. En réponse, l'accès à la culture permet de vivre une expérience ensemble : ces dispositifs facilitent la participation collective des résidents aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs. De plus, il est essentiel de rappeler que la culture est non-seulement un droit, mais un besoin fondamental. Pour notre équipe, c'est est un levier essentiel d'égalité, d'émancipation et de cohésion sociale.

Pour donner suite à la mise en place de référentes culturelles en 2024, une éducatrice spécialisée et une infirmière ont développé 2 partenariats : *Culture du Cœur* et *Accès pour Tous*. Afin de médiatiser l'accès aux lieux de culture, l'équipe organise et participe aux activités. Elles sont choisies en amont et sont ensuite proposées lors des entretiens individuels et via le groupe résidents Whatsapp. Le nombre de places est limité, mais nous les proposons

à tous, sans distinction (si besoin, un tirage au sort est organisé) ; En ce sens, les membres de la famille des résidents peuvent aussi être invités.

#### *Des partenaires culturels au service du territoire*

Selon Pierre Bourdieu<sup>9</sup>, certaines personnes ne vont pas au théâtre non pas par manque d'argent, mais parce qu'elles ne s'y sentent pas légitimes. Il s'agit de frontières sociales intériorisées. Main dans la main avec nos partenaires, nous cherchons justement à casser ces frontières en rendant la culture accessible matériellement et symboliquement via la mise en confiance et la médiation culturelle. En effet, nous pensons que la culture a une portée émancipatrice.

**Culture du Cœur** est une association nationale, représentée sur le territoire chambérien. Elle a une double mission qui participe à l'évolution de notre champ d'action :

- La transformation sociale des individus par la participation à la vie culturelle
- La transformation des pratiques professionnelles des intervenants sociaux en intégrant l'accès aux pratiques culturelles dans l'accompagnement global

Concrètement, Respects73, en qualité d'établissement médico-social, finance une adhésion annuelle à ce dispositif. Ainsi, l'équipe a accès à un catalogue d'activités diverses proposées sur le département de la Savoie. Les places réservées n'entraînent pas de surcoût et sont mise à disposition gratuitement aux résidents ACT et tremplin.

De plus, une fois par an, les référentes participent au « petit-dèj partenaires ». Il s'agit d'un temps de rencontre et d'information avec l'équipe de Culture du Cœur et les différentes associations adhérentes du territoire.

Le **Collectif accès pour tous** est une initiative de MALRAUX, scène nationale Chambéry Savoie. Il permet au résident d'être accompagné par des médiateurs culturels bénévoles aux spectacles, projections cinéma et aux activités de La Base. De façon pratique, MALRAUX propose des tarifs réduits et le résident participe à hauteur de 1 ou 2 euros. Afin de soutenir l'inconditionnalité du droit à la culture, Respects73 finance la participation des personnes accompagnées sans ressources.

Les référentes culturelles participent enfin aux réunions d'ouverture et de fermeture de la saison de la scène nationale afin de contribuer à l'évaluation des objectifs du collectif et préparer la saison culturelle à venir.

---

<sup>9</sup> Trouver la page dans LA DISTINCTION – Tiphaine Rivière.

### Evaluation de l'année 2025

Le tableau suivant recense les évènements de l'année 2025, montre le nombre de résidents et accompagnants participants.

PARTENAIRE	EVENEMENT	LIEU	DATE	RESIDENTS	ACCOMPAGNANTS
Accès pour tous	Cinéma " Chef d'orchestre "	Chambéry	14.02.25	4	1
Equipe	Musée Les Confluences	Lyon	27.02.25	7	3
				7	3
Accès pour tous	Concert " Birds on a wire "	Chambéry	2.04.25	3	1
Culture du Cœur	Spectacle L'enfant des Cèdres - Compagnie du Chapiteau		21.10.25	6	2
	Piscine du Stade		19.08.25	9	3
			12.08.25	7	3
	Musée de la Savoisienne		23.04.25	6	2

Au total, 49 résidents / résidants de l'association ont bénéficié d'au moins un événement culturel en 2025.

Les phrases transmises par les personnes en sortie d'événement complètent la dimension chiffrée : « J'ai oublié mes problèmes quand le noir est arrivé », « Ça m'a rappelé mon enfance », « C'est la première fois que j'allais à la piscine avec mes enfants » ... Aucune place n'est restée vacante en 2025 et des liens se sont tissés entre les personnes accueillies.

## 7.3 Les ateliers éducatifs aux ACT

### **Journée Nationale des Personnes accompagnées :**

En 2025, ont eu lieu les Journées Nationales des Personnes Accompagnées, organisées conjointement avec les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) d'Annecy. Ces journées ont été préparées en amont lors de trois rencontres inter-ACT et portées par deux professionnels et trois résidents pour les ACT de Chambéry.

Cette année, le thème retenu lors des rencontres inter-ACT organisées par la Fédération Santé Habitat (FSH) a été l'isolement. Les dates choisies pour ces journées étaient le 27 et le 28 juin 2025. Toute la communication a été pensée et réalisée par les résidents, avec le soutien des professionnels. Les journées se sont déroulées dans la salle du Séquoia à Chambéry. Les résidents ont souhaité allier l'esprit festif à la pratique du sport.

Le 27 juin a été consacré à la préparation de la fête : un groupe de résidents s'est porté volontaire pour la décoration et la mise en place de la salle, un autre pour la cuisine, et un troisième pour la préparation d'un atelier de bracelets. Sept résidents de Chambéry ont participé à cette journée.

Le 28 juin, les résidents étaient beaucoup plus nombreux. Une partie d'entre eux a pu participer à des activités sportives telles que le football ou la pétanque, tandis que d'autres sont restés à la salle pour jouer à des jeux de société ou réaliser des bracelets. Un résident avait également la charge de la musique. Pendant le déjeuner, chacun avait cuisiné et apporté un plat ou dessert à partager. Nous avons pu compter ce jour-là 18 résidents avec 20 accompagnants, ainsi que deux anciens résidents sortis en 2025 avec 5 accompagnants. Cinq professionnels des ACT de Chambéry étaient présents.

Une réunion de bilan entre Annecy et Chambéry a eu lieu en septembre. Les questionnaires de satisfaction ont montré que les résidents ont particulièrement apprécié ces journées et souhaitent y participer de nouveau en 2026.

Ce projet, en place depuis plus de 15 ans, a été initié par la FSH et est toujours soutenu par la FSH, témoignant de son engagement durable pour favoriser le lien social et le bien-être des résidents

### **Groupe femmes :**

En 2025, un groupe « femmes » a été créé pour donner suite au constat de l'équipe que les femmes seules ou mamans d'enfants malades ne disposaient pas d'espaces dédiés et pouvaient se sentir très isolées. Deux professionnelles ont proposé à ces femmes un espace à construire en fonction de leurs besoins.

Au début du projet, six femmes ont participé, auxquelles se sont ajoutées deux autres au cours de l'année. Après deux rencontres, leur souhait a été d'apprendre à faire du vélo, un objectif intéressant puisqu'il favorise à la fois l'autonomie et le bien-être physique et psychique.

Un partenariat avec l'association La Bikecycool a été mis en place, permettant deux rencontres entre les participantes et le président de l'association, Franck Ferroux.

Le projet vélo a été monté et financé sur la fin d'année 2025 et sera mis en place dès janvier 2026.

### **Le groupe décoration des nouveaux locaux :**

L'année 2025 a été marquée par le déménagement de Respects73 dans de nouveaux locaux. Il a été choisi collégialement d'intégrer les résidents dans le choix de la décoration

des parties communes et de la salle d'attente. 5 résidents se sont portés volontaires pour monter ce projet, accompagnés de 2 professionnelles.

4 rencontres ont eu lieu lors desquelles il a été décidé de prendre des photos de résidents lors des Journées Nationales des Personnes Accompagnées et d'un lieu typique de Chambéry (le Château des Ducs de Savoie) et de les afficher dans les locaux. Nous nous sommes mis en lien avec un photographe chambérien, Monsieur Yves Pernaumat qui a pu nous aider à réaliser ce projet.

## **Groupe Logement**

Cette action collective a émergé des suites d'un constat de terrain : les personnes hébergées en ACT ayant des Autorisations Provisoires de Séjour (APS) sont en grande difficulté pour accéder à un logement autonome, et ce, du fait qu'elles ne relèvent pas du droit commun (les demandes de logement social / IML n'aboutissent pas sur des propositions de logement du fait de l'incertitude des situations administratives).

Aussi, l'accès au logement autonome peut leur sembler inaccessible étant donné la grande précarité de leur situation professionnelle, financière (bas salaires, contrat précaire et/ou d'insertion) et administrative.

Leur recherche de logement est également souvent contrainte sur un plan géographique du fait du besoin de proximité avec leurs lieux de soin et/ou de ceux de leurs enfants. Les résidents peuvent également avoir besoin d'un logement adapté PMR. Par ailleurs, les personnes sont largement impliquées dans la vie de la cité : elles ont créé leur réseau social et peuvent être en demande d'un droit de résidence à ce titre (procédures de demande de titre vie privée et familiale en cours pour certaines).

Dès lors, ces facteurs freinent le départ de la ville de Chambéry malgré le coût élevé des loyers. Néanmoins, notre dispositif est temporaire et débouche sur une sortie définitive des appartements lorsqu'il n'y a plus besoin de coordination psycho-médicosociale.

Nous avons constaté que professionnels et résidents ressentent de l'impuissance au regard de la complexité d'accès à un logement autonome. De plus, les travailleurs sociaux multipliaient des actions individuelles auprès des familles dont les problématiques rencontrées étaient similaires.

C'est cela qui nous a amenés à réfléchir à un groupe collectif permettant de mutualiser les expériences et connaissances de chacun avec pour finalité la facilitation de la sortie des Appartements de Coordination Thérapeutiques. Des intervenants extérieurs, partenaires locaux du secteur du logement, seraient invités en fonction des besoins qui émergeraient du groupe.

Ainsi, ont été conviés à ce groupe mensuel tous les adultes concernés par cette problématique. La participation à ce groupe, organisé en soirée, a été inscrite dans les projets personnalisés des personnes.

- Le premier atelier s'est tenu le 11 février 2025 et a permis aux personnes concernées de se rencontrer et de faire remonter leurs questionnements et leurs besoins pour les prochains ateliers qui se sont déroulés comme suit :
- Lundi 10 mars 2025 : Intervention de l'agence immobilière LA FORET afin de parler du parc locatif privé.
- Lundi 7 avril 2025 : Retour sur l'atelier précédent et entraînement pratique à la recherche de logement sur les différents sites internet dédiés.
- Lundi 12 mai 2025 reporté au 12 juin 2025 : Venue d'une professionnelle de Cristal Habitat pour parler du parc social.
- Jeudi 3 juillet : Proposition d'un atelier de photo langage par la psychologue de l'association afin d'élaborer sur les émotions ressenties lors du départ du dispositif.

-

Un groupe WhatsApp dédié pour les personnes du groupe logement a également été créé pour faciliter le partage d'informations et les comptes rendus du groupe étaient systématiquement diffusés via ce média.

Nous évaluons que la participation et l'assiduité des résidents à ce groupe ont été constantes tout du long du cycle. Par ailleurs, en cas d'absence, les personnes prévenaient systématiquement. La participation au groupe logement a pu être inscrite comme objectif dans les Projets d'Accompagnement Personnalisés. Ainsi, les personnes ont pu investir ces temps collectifs, car ils répondaient à leurs besoins individuels.

Nous avons clôturé le groupe logement avant les vacances d'été sans avoir organisé en amont un temps d'évaluation avec les résidents. En septembre, la dynamique a changé (sortie des ACT pour certains, nouveau calendrier d'activité etc.) et nous n'avons pas réussi à remobiliser le collectif pour ce temps d'évaluation. Dès lors, comme axe de progrès pour nos prochains groupes, nous penserons à inclure cette séance particulière au cycle de l'atelier.

## 7.4 Et en 2026 ?

Projet atelier « sans papier mais pas sans droit »

Durant l'année 2025, les conditions d'accueil des personnes migrantes se sont durcies. Nombre de personnes accompagnées aux ACT ont rencontré des difficultés administratives dues à des refus de régularisation de séjour. Ces refus posent les personnes en qualité de personnes étrangères en situation irrégulière sur le territoire français, c'est-à-dire que ces personnes résident en France, sans bénéficier d'un droit au séjour. L'accès aux droits dans ces conditions semble se complexifier, et s'obscurcir.

De manière individuelle, l'équipe accompagne les personnes sous OQTF (et IRTF) à engager les démarches de recours auprès d'avocats spécialisés dans le droit des étrangers tout en maintenant l'accès aux droits.

Comme le rappelle le site du gouvernement « avoir « accès au droit », c'est pouvoir connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches juridiques. C'est un principe fondamental de la citoyenneté. Néanmoins, l'accès aux droits lors de refus de régularisation sur le territoire français non seulement se réduit, mais se rend aussi peu lisible. Cette rupture entre la projection des personnes sur le territoire français, les démarches administratives entamées et la réalité juridique peut provoquer des situations d'isolement, de vulnérabilité.

En effet, les résidents des Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) en situation administrative irrégulière cumulent vulnérabilités sanitaires, sociales et juridiques, et présentent souvent une méconnaissance de leurs droits.

Le non-recours aux dispositifs, les ruptures de parcours et l'isolement social les impactent directement. Ils sont intégralement issus de l'immigration et sont en cours d'apprentissage de la langue française ainsi que dans l'appropriation du territoire, de ses institutions et de la législation qui régit leur condition administrative. A réception de leur OQTF ou refus de séjour sur le territoire, l'accès aux droits communs est impossible et les personnes expriment une très forte inquiétude. Le temps se suspend. Pour autant, nous constatons qu'être sans papiers ne signifie pas être sans droits et quotidiennement, empiriquement, nous répertorions des possibilités ainsi que les résidents qui vivent cette situation.

Ainsi, durant l'année 2026, l'équipe de travailleurs sociaux va mettre en place un cycle de 5 ateliers nommé « Sans-papiers, mais pas sans droits ». Ce travail s'appuie sur la publication du Gisti portant le même nom, et qui propose une synthèse des droits des personnes étrangères et sans papier. Car comme le souligne le groupe de rédacteurs, les personnes étrangères et en situation irrégulière sur le territoire ont bien des droits ; des « droits fondamentaux », des « droits de base ».

Ce cycle d'ateliers poursuit deux objectifs généraux : celui de connaissance et celui de reconnaissance. La connaissance se porte sur leur accès aux droits afin de permettre aux participants de renforcer leurs savoirs sur leurs droits et sur les ressources du territoire. La reconnaissance souhaite accompagner le soutien entre pairs, en favorisant l'autonomie, la confiance en soi, et le partage de connaissances.

Concrètement, il s'agira de créer la rencontre entre résidents et partenaires. L'équipe a d'ores et déjà sollicité plusieurs professionnels et associations extérieures. Voici la liste non-exhaustive : la CIMADE, les assistantes de service social de la PASS, la ville de Chambéry, la CGT de Chambéry ... Les résidents seront accueillis sur les lieux des partenaires afin de soutenir leur connaissance du territoire et de favoriser leur autonomie. Pour le moment, 8 familles et personnes isolées correspondent au public cible. Certains ateliers sont vacants afin de laisser place à la co-construction de rencontres partenariales, avec les résidents, en fonction de leurs intérêts et demandes. Les travailleuses sociales ont sollicité le soutien de l'équipe dans son intégralité afin de rendre ce projet possible, en le portant au quotidien dans les accompagnements. Enfin, une méthodologie d'évaluation est pensée pour bilancer objectivement ce projet.

### **Atelier collectif marche**

En 2025, partant de constats relevés lors des accompagnements nous avons élaboré en équipe un projet collectif intitulé « projet marche »

#### **Constats**

Les personnes sont toutes atteintes de maladies chroniques, elles ont souvent une santé mentale fragile. Elles ont besoin de prendre soin d'elles.

Les personnes déclarent avoir peu ou pas d'activités physique, certaines sont en surpoids

Les personnes sont en demande de cohésion, de lien social.

Les personnes disent très souvent s'ennuyer.

Les personnes souhaitent avoir accès à des lieux « naturels »

Les personnes connaissent peu leur lieu de vie en dehors des lieux fréquentés habituellement (école, travail, institution et...)

Les personnes ont peu de moyens financiers

L'équipe souhaite améliorer la santé des personnes par des « moyens non-médicaux ».

*« La marche est une "médecine" simple, gratuite et sans effets secondaires, qui agit sur le corps et l'esprit »* Dr Servan Schreber.

Notre projet vise à proposer à tous les résidents adultes, toutes les semaines de l'année, avec tous les membres de l'équipe en alternance.

<b>Objectifs Spécifiques</b>	Former un groupe régulier Amener du bien-être. Proposer du mouvement.
<b>Public Cible</b>	Tous les résidents volontaires
<b>Format de l'Activité</b>	<b>Fréquence</b> : hebdomadaire, à jour fixe de 10h à 12h <b>Durée</b> : progressive selon le ressenti des personnes, jusqu'à 1h de marche effective <b>Intensité</b> : Rythme modéré, permettant la conversation.
<b>Logistique &amp; Parcours</b>	<b>Point de départ/arrivée</b> : Rdv devant les Ducs au départ (point de convergence des bus) plusieurs trajets possibles, long des pistes cyclables, vers les parcs municipaux etc... <b>Équipement requis</b> : chaussures confortables
<b>Encadrement</b>	2 professionnels, dont 1 Infirmier. (NB : Les personnes atteintes de diabète ont la charge de leur matériel de surveillance et de leur glycémie) Toutes les personnes de l'équipe peuvent participer : agent administratif, chef de service, directrice, agent logistique, psychologue, travailleurs sociaux, médecin coordinateur... Les pro s'engagent sur 1 mois.

L'activité ne demande pas d'engagement des personnes (elles peuvent venir une semaine et pas la suivante).

Elle n'engage aucun frais, si ce n'est le temps de travail des professionnels.

Elle est accessible à tous, pas de pré requis.

Elle peut être prolongée en dehors du groupe, de manière individuelle.

#### **Mise en œuvre :**

L'équipe lancera le projet par une présentation rapide sur le groupe whatsapp.

Chaque intervenant le proposera ensuite aux résidents qu'il accompagne. Une présentation en CVS sera également organisée. Un bilan sera travaillé 6 mois après le lancement. Il permettra de tirer des enseignements sur la fréquentation, le ressenti des personnes et de l'équipe, le besoin et l'envie de poursuivre.

## Autres Activités de l'Équipe

Composition de l'équipe

Les réunions

Les formations



## 8.1 La composition de l'équipe

Composition de l'équipe des ACT et ACT Tremplin :

	ACT Savoie	ACT Tremplin
Direction (Directeur/RUIS)	1,6 ETP	
Assistante Administrative	1 ETP	
Agent Logistique	0,20 ETP	
Psychologue	0,50 ETP	
Médecin	0,20 ETP	
Infirmiers	1,6 ETP	0,9 ETP
Travailleurs sociaux	1,8 ETP	1 ETP
Totaux	8,8 ETP	

Il convient de noter qu'un poste supplémentaire d'infirmier était pourvu jusqu'en mars 2025. Suite au départ du salarié qui occupait ce poste, et en accord avec l'équipe, nous avons fait le choix de ne pas le pourvoir à nouveau et de demander sa transformation en poste de pair aidant. Cette demande figure au BP et s'inscrit dans la volonté des ACT Savoie de réfléchir à l'intégration de ce profil de poste pour l'avenir du service, afin de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux résidents.

D'autre part, il convient de noter que, suite au départ de la cheffe de service en juillet 2025, son poste n'a pas été pourvu avant janvier 2026, faute de candidat. La directrice a assuré l'intérim en cumulant les deux fonctions pendant plus de six mois.

## 8.2 Les réunions

La mission des ACT Savoie implique la mobilisation de l'ensemble de l'équipe. L'ensemble des professionnels est amené à collaborer à différents niveaux et sur différents temps.

Pour faciliter le travail d'équipe interdisciplinaire, des temps de réunions, de différentes natures, sont nécessaires.

### Réunion d'équipe mensuelle :

Elle permet à l'ensemble de l'équipe de se retrouver. Elle est organisée par la Directrice en deux temps : Une première partie, avec l'ensemble du personnel, permet de traiter les questions diverses relatives au fonctionnement du service, de présenter les comptes-rendus de formation et l'avancée des différents projets en cours, chacun peut proposer des sujets ou des thématiques de travail pour ces réunions. Un second temps est consacré à la commission d'admission. Cette réunion a lieu tous les mois ce qui représente 11 réunions par an.

### Réunion d'accompagnement personnalisé bimensuelle :

Elle rassemble les travailleurs sociaux, les infirmiers, le médecin, la psychologue et la Cheffe de service au sujet du suivi des résidents. Ce temps permet d'échanger sur l'avancée des situations, sur les difficultés rencontrées et les réussites. Il permet également d'envisager la suite de l'accompagnement et les futurs objectifs d'accompagnement. La confrontation des différents diagnostics, chacun coloré d'une expertise différente, aboutit ainsi à un diagnostic élargi qui peut changer le regard des professionnels, modifier leur vision de départ et élargir le champ des solutions possibles. Cette réunion se tient tous les 15 jours ce qui représente une vingtaine de réunions par an.

### Des réunions de synthèse inter-institutionnelles

Elles sont organisées, à l'initiative des ACT Savoie et Tremplin ou des partenaires, en présence des résidents. Ces temps de concertation sont parfois nécessaires pour coordonner le suivi des personnes accueillies et redéfinir les missions de chacun.

### Des réunions d'information avec les partenaires

Ces réunions sont organisées afin de permettre à l'équipe de s'approprier les missions et le fonctionnement de chacun, mais également d'approfondir et d'intégrer l'évolution des politiques sociales.

### Des groupes de travail

Ils peuvent être créés ponctuellement selon les besoins ou les projets en cours : plusieurs ont eu lieu autour du collectif, des COPIL pour le déménagement prévu en début d'année 2025, sur l'élaboration d'un livret d'accueil en FALCS etc.

### L'analyse des pratiques professionnelles

La Direction des ACT Savoie et Tremplin est engagée dans une démarche de prévention des risques psychosociaux liés au contexte spécifique de travail auquel est soumis l'ensemble de l'équipe (assurer un accompagnement de proximité d'un public fragilisé). Au sein des ACT, une fois par mois, pendant deux heures, les travailleurs sociaux, les infirmiers, et la psychologue participent à un temps intitulé : analyse des pratiques professionnelles. Celui-ci est animé par un psychologue extérieur aux ACT. Ce temps permet aux professionnels du service des ACT, à partir de situations ou de questionnements issus de la pratique quotidienne de travail, de renforcer leur expertise et leur positionnement professionnel.

La Directrice participe elle aussi à des temps d'Analyse de Pratiques Professionnelles tous les mois pendant 2 heures avec l'ASDESS.

De plus, La Directrice et la Cheffe de service sont à l'écoute des besoins de chacun et disponibles pour recevoir rapidement les professionnels qui en font la demande.

### La régulation d'équipe

Les travailleurs sociaux, les infirmiers, la médecin, la cheffe de service, la chargée de mission, la directrice, l'assistante administrative et la psychologue participent à un temps de régulation d'équipe tous les mois pendant 2 heures. Ce temps est également animé par un psychologue extérieur aux ACT. Ce temps de régulation permet aux professionnels de l'Association RESPECTS 73, de travailler sur les places de chacun, les modalités de communication, l'organisation générale de l'Association.

## 8.3 Les Formations

Les professionnels sont amenés à participer régulièrement à des formations individuellement ou en équipe. L'objectif de ces formations est :

- De soutenir les démarches professionnelles, de
- De développer de nouvelles compétences,
- De mettre à jour les connaissances
- De s'adapter à l'évolution des pratiques.

Les formations auxquelles les professionnels ont pris part en 2025 :

- Une formation en neurosciences organisée par l'ASDESS avec Yves DARNAUD
- La cheffe de service a poursuivi la formation au Certificat d'Aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale débutée en 2024
- 3 membres de l'équipe ont participé dans différentes sessions à une formation à la protection sociale des personnes migrantes et délivrance d'un titre de séjour dispensée par la FSH
- Une salariée a participé à la formation Education thérapeutique du patient -(ETP) vivant avec une pathologie chronique dans un ACT avec la FSH à Paris
- L'ensemble de l'équipe a participé à la formation Pair Aidance-Accueil des travailleurs pairs avec le centre de formation WFX en partenariat avec ESPER Pro
- Deux salariés ont pu participer à la formation organisée par promotion santé ARA sur l'Orientation sexuelle et identité de genre comprendre et accompagner
- L'ensemble de l'équipe a participé au colloque organisé par RESPECTS le temps suspendu
- Deux salariés ont participé à la formation sur la facture électronique
- Deux salariés ont pu participer au colloque du Pélican sur les addictions et le numérique

Les membres de l'équipe ont également pu participer à des temps de sensibilisation avec la MDPH, la maison des familles, etc...

## Les ACT Savoie Et La Fédération Santé Habitat

En 2025, 5 rencontres des Directeurs/Chefs de service des ACT de la Coordination Auvergne-Rhône-Alpes ont eu lieu. Cette année, le travail a porté sur l'interconnaissance, les ouvertures de place, les informations réglementaires, l'organisation d'une rencontre avec l'ARS ARA, des questionnements autour de l'éthique de l'accompagnement et la qualité des prises en charge.

En octobre 2025, la directrice a rendu son mandat de représentante de la coordination ARA c'est maintenant le directeur des ACT Thylac à Annecy qui assure cette fonction.

Cette année la directrice a représenté la FSH lors deux instances de gouvernance stratégique régionale de réduction des inégalités de santé à l'ARS à Lyon.

Cette année, la directrice a également participé à une rencontre avec Patricia Salomon, directrice déléguée à la prévention et à la protection de la santé, et Damien Viccini, référent régional santé précarité, afin d'échanger sur les problématiques rencontrées en région et de promouvoir le développement de l'offre, aux côtés d'un autre administrateur et de la chargée de mission en animation territoriale de la FSH.

La directrice de RESPECTS 73 est administrative au sein de la FSH en tant que représentante du collège 1 et trésorière adjointe au sein du bureau de la FSH. Elle a ainsi participé à 5 conseils d'administration et à 5 réunions de bureau. Elle a participé à la journée métier et a co animé un atelier avec la DSN (la Direction du Numérique en Santé). Elle a participé au colloque qui s'est tenu au Havre sur le thème : **L'utilité de notre action et son impact sociétal sur son territoire**. Durant ce colloque, elle a animé le forum 2 : Les coordinations régionales de la FSH : fonctionnements, bilans, freins et leviers. Enfin, elle a participé à une sensibilisation sur l'éthique avec le Conseil d'administration de la fédération.

Elle est membre du comité opérationnel qualité. Le COQ travaille sur les outils de la démarche qualité et propose des rendez-vous mensuels aux adhérents.

Enfin, elle est référente Sécurité Informatique (SI) pour la FSH, elle participe régulièrement aux réunions organisées par la DNS (la Direction du Numérique en Santé) afin de développer le DUI. Elle anime des groupes au sein de la FSH avec le délégué national et un autre administrateur sur les besoins des adhérents sur les questions du numérique.

## Perspectives 2026

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue des ACT Savoie et des ACT Tremplin, témoignant de la pertinence et de la nécessité de ces dispositifs sur les territoires.

Les données présentées dans ce rapport mettent en évidence la diversité des profils accompagnés, la complexité des situations rencontrées ainsi que l'intensité des accompagnements déployés, tant sur le plan social, médical que psychologique.

Les demandes d'admission, toujours nombreuses, confirment l'importance de poursuivre le développement de l'offre pour les publics en situation de grande précarité et de vulnérabilité sanitaire.

Dans ce contexte, les équipes ont su maintenir un accompagnement de qualité, en s'appuyant sur une approche pluridisciplinaire et des partenariats solides.

L'année a également été jalonnée par plusieurs évolutions structurantes, qu'il s'agisse du déménagement, des ajustements organisationnels, des réflexions engagées autour des fiches actions du projet d'établissement ou encore de la préparation de l'évaluation externe. Ces dynamiques s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue de la qualité.

Par ailleurs, malgré un contexte marqué par des contraintes en ressources humaines, notamment avec des postes temporairement non pourvus, l'engagement des professionnels a permis d'assurer la continuité et la qualité du service rendu.

L'année 2026 s'ouvrira également sur des évolutions importantes en matière de ressources humaines, avec le départ annoncé de la directrice en juillet 2026, impliquant une phase de transition et de réorganisation pour le service.

Les actions collectives, les partenariats développés ainsi que l'inscription des ACT Savoie dans le réseau de la Fédération Santé Habitat viennent renforcer la cohérence et la visibilité du dispositif.

Enfin, les perspectives pour 2026 s'inscrivent dans cette dynamique, avec la volonté de poursuivre le développement de l'offre, d'adapter les modalités d'accompagnement et de consolider les pratiques professionnelles. À ce titre, l'association RESPECTS reste pleinement engagée pour répondre aux futurs appels à projets, notamment en lien avec le

développement de dispositifs de type LAM, afin de continuer à proposer des réponses adaptées aux besoins des publics et du territoire.

Nous tenons enfin à adresser nos sincères remerciements à l'ensemble des professionnels pour leur engagement, leur adaptabilité et la qualité de leur investissement tout au long de l'année. Leur mobilisation quotidienne, dans un contexte parfois contraint, constitue un levier essentiel pour garantir un accompagnement respectueux, coordonné et de qualité auprès des résidents et des patients.

Ainsi, les ACT Savoie et les ACT Tremplin confirment leur rôle essentiel dans le parcours de soin et d'insertion des personnes accompagnées, en contribuant à un accompagnement global, coordonné et centré sur la personne.